

**CONSEIL du 9<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**  
**Mardi 13 septembre 2022**  
**19 h 00**

*La séance est ouverte à 19 h 00*

Le mardi 13 septembre 2022, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 7 septembre 2022 en séance en présentiel par Madame la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

\* \* \* \* \*

PRÉSIDENTE : Anne BRAIBANT

SECRÉTAIRE ÉLUE : Lisa MAMBRÉ

PRÉSENTS : Anne BRAIBANT ; François GENOUVRIER ; Marion CRÉTINON ; Yohann PARIS ; Sylvie FRÉNILLOT ; Antoine JOBERT ; Lisa MAMBRÉ ; Bastien MUSSET ; Amaïa SAINZ-RUIZ ; Emmanuel GIRAUD ; Adrien DRIOLI ; Marie ALCOVER ; Gautier CHAPUIS ; Camille AUGÉY ; Elie PORTIER ; Blandine REYNAUD ; Alain GIORDANO ; Benjamin LAURENT

ABSENTS EXCUSÉS AVEC DEPÔT DE POUVOIR :

Malika BONNOT (pouvoir à Emmanuel GIRAUD) ; Quentin CARPENTIER (pouvoir à Lisa MAMBRÉ) ; Pauline BRUVIER HAMM (pouvoir à Marie ALCOVER) ; Jean-Pierre OTTAVIANI (pouvoir à Adrien DRIOLI) ; Fatiha BENAHMED (pouvoir à Elie PORTIER) ; Camille LACOSTE (pouvoir à Yohann PARIS)

ABSENTS EXCUSÉS SANS DEPÔT DE POUVOIR : Fouziya BOUZERDA

ABSENTS NON EXCUSÉS SANS DEPÔT DE POUVOIR : Gérard COLLOMB ; Cyril GUINET

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

\* \* \* \* \*

**Mme la Maire :** Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous sortons d'un été suffocant. Un été qui a commencé en mai cette année avec 17 jours à plus de 25 degrés. Depuis le 31 mai, nous avons vécu 105 jours. 98 ont dépassé 25 degrés. 59 ont dépassé 30 degrés. 22 ont dépassé 35 degrés et 27 nuits ont été tropicales.

Ajoutez à cela une sécheresse historique avec des déficits de précipitation jamais vus depuis 1976, et largement dépassés d'ailleurs.

Ajoutez à cela des incendies ravageurs dans les Landes, qui ont d'ailleurs repris, dans le Massif central et même en Bretagne. 62 000 hectares de forêts sont partis en fumée. 7 fois plus que d'habitude.

Le dérèglement climatique s'accélère. L'adaptation est indispensable. Le changement profond de nos comportements devient obligatoire.

Tous ces éléments exogènes deviennent endogènes. Nous les subissons mais en sommes responsables. Nous devons donc les prendre systématiquement en considération dans l'élaboration de nos politiques publiques. C'est ce pour quoi nous avons été élus. C'est ce que nous faisons.

Les différents dossiers présentés lors de ce Conseil d'arrondissement le démontrent.

Entre les rénovations thermiques de nos bâtiments et installations sportives, le soutien à une association aidant aux développant des énergies renouvelables, l'aide à la rénovation thermique du parc privé, le développement de l'agriculture urbaine ou encore les actions pour la réduction des déchets.

Au-delà des seules délibérations, c'est aussi sur le terrain que le changement s'appréhende. En créant les conditions d'une ville marchable, cyclable, dévolue aux modes actifs et doux, nous embarquons Lyon dans les nouvelles mobilités exemptes d'impact carbone. Les voies lyonnaises se déploient. Dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, cet été, c'est le pont Clémenceau qui fait l'objet d'un aménagement améliorant la sécurité des piétons et des cyclistes. La rue de Saint-Cyr actuellement en travaux verra une nouvelle voie dédiée aux bus pour rejoindre plus facilement la gare de Vaise depuis le plateau de Saint-Rambert. De quoi inciter à emprunter le bus plutôt qu'utiliser sa voiture personnelle.

Dans nos écoles, c'est le rapport à l'alimentation qui est bouleversé. Deux nouveaux menus "Petit bouchon" et "Jeune pousse" sont proposés aux petites et petits Lyonnais. Pour une alimentation saine, durable et de qualité, davantage de produits bio et locaux sont servis à la cantine scolaire. Davantage de produits d'origine végétarienne, dont l'impact est sans commune mesure avec les produits carnés. Viande et poisson qui sont évidemment conservés, avec l'accent mis sur la qualité. Le choix de la Ville de Lyon a été de ne pas augmenter les tarifs, l'effort financier repose donc sur la collectivité et non sur les ménages en cette rentrée.

Dans nos bâtiments, des travaux sont constamment menés. Cet été, 240 opérations ont été réalisées dans les équipements de la Ville pour 7 millions d'euros. Dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, le gymnase Pierre Audry a notamment bénéficié d'une rénovation importante. La crèche Barthélémy Buyer, les écoles Jean Zay ou Frédéric Mistral ont bénéficié d'aménagements conséquents.

Dans la continuité de son action menée dès le début du mandat sur le climat et l'énergie, la Ville de Lyon souhaite réduire à minima de - 10 % ses consommations énergétiques en 2 ans et lance un groupe de travail qui rassemble les différents groupes politiques pour identifier les mesures qui permettront d'y parvenir.

Coté concertation, cet automne, nous poursuivrons celle lancée autour de la rue du Bourbonnais avec notamment un groupe d'habitants qui souhaite se mobiliser pour occuper la place Valmy. Comme nous l'avons fait le 14 juillet dernier avec de nombreuses animations sur le parvis de la mairie et de nombreux Lyonnaises et Lyonnais au rendez-vous.

Nous suivons très activement les concertations autour des tracés des futures Voies Lyonnaises qui sillonneront l'arrondissement. Nous lancerons une belle concertation pour définir la meilleure occupation de la mairie annexe de Saint-Rambert. Déjà de nombreux acteurs locaux ont été sollicités.

La rentrée s'est faite sur les chapeaux de roue avec jeudi dernier l'accueil des nouveaux arrivants ; samedi, le forum des associations a rencontré un grand succès. 115 associations se sont déplacées pour présenter leurs activités, pour rencontrer les habitants, pour échanger avec l'ensemble des élus. À cette occasion, nous avons pu présenter avec Marie ALCOVER le nouveau guide des associations que vous avez trouvé sur vos tables, chers collègues.

Ce week-end, les Conseils de Quartier conduisent les faites de la propreté. Puis le samedi 24, pour une nouvelle édition de La Voie est Libre, grande rue de Vaise et place Valmy. Une édition qui sera particulièrement ambitieuse. Une grande braderie des commerçants, une grande tablée des restaurateurs sur le thème de l'anti-gaspi, une gratiféria ou bourse aux dons pour donner et récupérer et un marché de créatrices locales. De nouvelles formes de consommation pour accompagner, en douceur, toutes celles et tous ceux qui savent qu'ils doivent changer de comportement mais ne savent comment. Le 9<sup>e</sup> répond présent !

#### **L'EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES :**

Comme le prévoit notre règlement, la parole est donnée en début de séance aux groupes politiques pour une expression de 3 minutes.

Qui souhaite s'exprimer ?

**Alain GIORDANO :** Compte tenu que le climat s'est apaisé, je me permets de prendre la parole. Je ne veux pas remettre de l'huile sur le feu mais je parle de mon expérience, j'ai été Maire d'arrondissement, je ne vous conseille pas de faire ce type de dispositif qui coupe les élus des habitants (*applaudissements de la part du public présent*). Je ne fais pas cela pour être applaudi mais il faut avoir cet échange. Quelquefois des remarques peuvent être brutes de décoffrage parce qu'elles ont besoin de réponses et il en faut. J'ai fait quelques remarques ici, dans ce conseil d'arrondissement sur la démocratie locale et participative. Je l'ai fait à plusieurs reprises. Quelque part, aujourd'hui, on voit, c'est mon analyse, qu'il y a un petit manque à ce niveau et je pense que c'est plutôt une maladresse. Voyez, quand vous entrez et voyez cette coupure (*en désignant l'écran*), vous ne pouvez pas voir les gens concrètement et que maintenant, nous sommes à l'époque de Big Brother, on met des caméras de partout, l'échange se fait ainsi... Cela peut avoir du bien mais cela coupe le lien social dont on a besoin. Je fais cette remarque en entrée de dossier et j'espère que par la suite, vous ferez une configuration autre.

**Mme la Maire :** Effectivement, la configuration n'est pas optimale, il est prévu qu'elle soit revue pour les prochains conseils. On a levé les dispositifs Covid, on n'est plus obligé de certaines dimensions. Cette retransmission est quand même importante, techniquement, la caméra est fixée sur l'écran. En cette rentrée, c'était un peu compliqué mais pour le prochain conseil, on va essayer de trouver des réponses techniques pour qu'il soit retransmis et que les habitants puissent réintégrer la salle des mariages.

Cela dit, un Conseil d'arrondissement doit se passer dans le respect des règles de l'assemblée avec du calme et de la sérénité. Les interruptions de séances ne sont pas autorisées, le dialogue a bien lieu. Il a lieu lors du forum des associations, de rendez-vous avec les habitants et nous ne sommes vraiment pas contre cela. En fin de conseil, nous irons à la rencontre de notre auditoire sans problème. Je vous propose de commencer.

### **Adoption du procès-verbal du 22 juin 2022**

Nous commençons l'ordre du jour de ce conseil d'arrondissement par l'adoption du procès-verbal du 19 octobre 2021. Y-a-t-il des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

### **L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour comprend 31 projets de délibération, un Powerpoint doit normalement nous aider à les diffuser et deux questions des Conseils de Quartier au Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement.

---

### **1 - 4357 - Dotations aux arrondissements pour l'année 2023 – Direction des Finances**

---

Rapporteuse : Anne BRAIBANT

Chers collègues, chaque année, le Maire de Lyon doit informer les maires d'arrondissement de la répartition des 3 dotations qui constituent nos recettes :

- une dotation de gestion locale ;
- une dotation d'animation locale ;
- et une dotation d'investissement.

La présente délibération a vocation à répartir ces 3 dotations à l'échelle du budget de la Ville.

La Ville a procédé à un examen fin des dépenses imputées sur chaque dotation.

La dotation d'animation locale a ainsi été revalorisée de 460 242 € pour atteindre le montant moyen des dépenses constatées, qui étaient auparavant prélevées sur la dotation de gestion locale. Le montant s'établit désormais à 936 100 € et sera ainsi sanctuarisé pour les années à venir.

Le montant total de la dotation de gestion locale s'élève pour 2023 à 4 422 643 € (soit une baisse de 372 871 €), prenant en compte le rééquilibrage.

Le mode de calcul de la dotation d'investissement demeure inchangé, c'est-à-dire 2 € par habitant. Le montant global de cette dotation d'investissement est de 1 053 378 €.

Pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, les montants devraient être de 557 019 € pour la dotation de gestion locale, 95 480 € pour la dotation d'animation locale et 103 266 € pour la dotation d'investissement.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**2 - 4378 - Dénomination d'un espace public : Jardin Françoise d'Eaubonne - Jardin des Belvédères à Lyon 9<sup>e</sup> arrondissement - Direction de la Mobilité Urbaine**

---

Rapporteure : Anne BRAIBANT

Chers collègues, améliorer la visibilité des femmes dans l'espace public est un enjeu majeur pour la municipalité. Les opportunités étant rares, c'est avec grand plaisir que je vous présente cette délibération.

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la Duchère, il vous est proposé de dénommer un jardin situé au pied de la Tour panoramique, entre l'avenue du Plateau et la rue Albert Jacquard. Après consultation menée au sein du comité de suivi participatif, le nom de « Jardin Françoise d'Eaubonne - Jardin des Belvédères » a été retenu.

Françoise d'Eaubonne est une romancière, essayiste, militante et féministe.

Née en 1920, elle s'illustre en tant qu'écrivaine dès son plus jeune âge, à 13 ans elle obtient un prix littéraire. Durant sa vie, elle écrira une centaine d'ouvrages dans lesquels elle associera le féminisme et l'écologie, créant ainsi le concept d'éco féminisme. Elle avait à cœur de transmettre son savoir puisqu'elle deviendra également institutrice.

Féministe, écologiste et militante engagée, membre du parti communiste, elle mena de nombreux combats politiques tels que le droit à l'avortement, l'abolition de la peine de mort, l'indépendance de l'Algérie et le droit des personnes homosexuelles.

Françoise d'Eaubonne s'éteint en 2005 à Paris. L'inauguration se déroulera au printemps en présence de la famille.

#### **Prises de parole :**

**Alain GIORDANO :** Il est vrai que j'ai fait tellement d'espaces verts que j'avais oublié qu'il y avait ce petit espace vert-là. Il est très petit, il doit faire 300 mètres carrés, ça n'est pas beaucoup, à côté on a le parc du Vallon qui fait 11 hectares. Quand on veut donner de la visibilité à une figure, autant essayer d'y aller carrément. Sur l'éco-féminisme, j'ai en ce qui me concerne lu quelques bouquins. Si j'en ai lu, c'est que je ne suis pas hostile. Je rajouterai quand même ceci : je suis plus du courant Rachel Carson ou ce type de personnes un peu plus pacifistes. Je signale quand même, Françoise d'Eaubonne a toujours dit que le sommet de sa vie était incontestablement les bombes installées à la centrale nucléaire de Fessenheim. Elle est surtout connue pour cet acte et cette violence qu'elle dit utiliser contre l'opresseur, bien entendu, mais une violence quand même. J'aurai peut-être choisi d'autres personnalités de l'éco-féminisme pour un espace vert.

**Mme la Maire :** Ce jardin du Belvédère fait tout de même 4 000 mètres carrés, c'est important de le souligner. Françoise d'Eaubonne était effectivement aussi une activiste. De là à dire que c'est ce qui la caractérise en premier... Je ne sais pas, je ne lui ai pas parlé...

**Alain GIORDANO :** Elle dit : « c'est le sommet de ma vie ».

**Mme la Maire :** Par contre, il est vrai qu'il y a d'autres hommes - est-ce qu'on serait un peu sexiste ? - qui comme Monsieur MANDELA ont aussi été très activistes, mis des bombes, se sont rebellés et qui ont quand même obtenu le prix Nobel de la Paix et sont reconnus pour ces actes positifs. De plus, ce choix a été fait par les habitants de la Duchère en toute connaissance de cause, c'est vraiment un choix des habitants. J'ai plutôt envie de rester sur une note positive, même si j'entends votre remarque.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**3 - 4524 - Bâtiment de la Poste Vaise - Lancement de l'opération n° 09037003 de réaménagement de l'ancienne trésorerie - Projet Tiers-lieu AGORA du 9e, et affectation d'une partie de la l'AP 2015-2, programme 00008 - EI 09037 - Direction de la Gestion Technique des Bâtiments**

---

*Arrivées d'Antoine JOBERT et de Marie ALCOVER*

Rapporteur : François GENOUVRIER

Voilà une délibération que je suis très heureux de porter au nom de toute notre équipe du 9<sup>e</sup> arrondissement. On avait déjà eu l'occasion d'évoquer dans ce conseil la réflexion en cours pour la création d'un tiers-lieu dans notre arrondissement, projet dénommé l'Agora du 9. C'est un besoin qui est remonté à de nombreuses reprises au sein des associations, des Conseils de Quartier et du CICA. Besoin d'un lieu transversal fondé sur la transition écologique et sociale, qui s'appuie sur la vie associative du quartier, l'Economie Sociale et Solidaire et les pratiques artistiques. Un lieu mutualisé et ouvert, qui s'inventera et se réinventera en co-construction avec toutes les parties prenantes.

Pour mener à bien cette ambition nous avons choisi la meilleure implantation possible, en plein cœur de Vaise, dans un lieu accessible à toutes et tous, à proximité de nombreuses structures publiques, comme la Mairie, la médiathèque, le TNG, le centre social mais également associatives et économiques, avec le PIMMS, les Petites cantines, l'incubateur Ronalpia le Pôle Lyve, pour ne citer qu'eux.

Ce lieu idéal, c'est le bâtiment situé juste derrière nous, au premier étage au-dessus de la Poste. Un bâtiment conçu comme un même ensemble avec celui de la Mairie par l'architecte Pierre BOURDEIX, inauguré en 1974. Un ensemble architectural de qualité, avec des façades remarquables, de beaux volumes intérieurs, et des matériaux nobles.

Quand nous sommes arrivés aux responsabilités en 2020, parmi les nombreuses surprises qui nous attendaient, j'avoue qu'une des plus grandes, a été de constater que la Ville de Lyon disposait de nombreux locaux laissés à l'abandon, dont ce plateau de presque 500 m<sup>2</sup> en plein cœur de Vaise. Quand on voit le nombre de sollicitations que l'on reçoit pour des mises à disposition de locaux, pourquoi une telle vacance ? Et si je vous dis que ce local était chauffé pendant tout ce temps, cela devient insoutenable.

Un projet nécessaire donc, qui va se dérouler en plusieurs temps.

D'abord, et c'est l'objet de la délibération de ce soir, un premier bloc de travaux de 250 000 euros pour mettre aux normes le plateau, refaire de manière simple les sols, les plafonds, les sanitaires, les

dispositifs de sécurité, et créer une sortie de secours qui manque pour pouvoir accueillir du public. Ces travaux vont démarrer dans les semaines à venir et s'étaler jusqu'à l'été 2023.

Cela ouvrira la possibilité d'une occupation temporaire à la rentrée 2023, pour accueillir des premières structures et pourquoi pas expérimenter une préfiguration du futur Tiers-lieu.

En parallèle, une étude sera menée sur la définition des usages, le contenu, et le modèle économique pour un projet qui devrait émerger fin 2025 / début 2026. Mais nous sommes déjà sur un autre chapitre et je laisse la suite pour le prochain épisode.

### Prises de parole :

**Alain GIORDANO :** J'avais prévu de faire cette intervention au début mais je préfère la faire maintenant. Je suis d'accord avec vous sur le fait de mettre en avant l'Economie Sociale et Solidaire, ma question est justement sur ce sujet, notamment sur l'affectation des locaux. J'ai une interpellation-préoccupation sur le dossier de l'espace de l'association *Vêtements du cœur* : je pense qu'il y a une incompréhension sur ce sujet, je vous demande de trouver une solution. Je suis arrivé en tant que Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement il y a maintenant deux mandats, avant j'ai été Président du groupe des Verts à la Ville de Lyon. Quand je suis arrivé, par rapport à vous j'avais un avantage, je connaissais Leïla BENDIB et les bénévoles de son association avant, nous sommes tous originaires de la Duchère. Vous, vous allez apprendre à les connaître. On touche avec cette association à la fois au centre de la vie sociale, de l'économie solidaire et de l'éducation populaire. Ce type d'association sort des structures classiques et va nous aider à tisser le lien avec les autres habitants. Il faut absolument trouver une solution sur ce dossier, vous savez qu'il y a au moins un problème d'incompréhension entre l'association, la mairie d'arrondissement et la mairie centrale.

Je vous dis rapidement trois points qui avaient été mis en place petit à petit, pas spécialement de ma part mais avec des gens comme Dounia BESSON et d'autres personnalités œuvrant dans le domaine de l'Economie sociale et solidaire : on avait fait en sorte que l'association puisse concourir au label *Lyon ville équitable et durable*, ce label a d'ailleurs actuellement été retiré. C'est étonnant. Je pose la question. Qu'est-ce qui a changé, sachant que celui-ci avait été octroyé par les services de la ville ?

Il y avait une subvention qui faisait de mémoire 12 000 euros, elle a été coupée en deux, se pose également la question du pourquoi.

La préoccupation principale, ce sont les locaux. On parlait des locaux de la Poste et plus largement ceux tournés vers l'Economie Sociale et Solidaire, l'association a besoin de locaux pour entreposer, il est indispensable de trouver une solution. Je sais que par vos racines, puisque quelque part, on a un peu les mêmes, vous n'êtes pas insensibles à tout ce que développe cette association et j'espère - et je ferais tout mon possible - qu'on trouvera une solution sur ce sujet.

**Mme la Maire :** C'est effectivement un sujet de tension. Évidemment, l'association *Vêtements du cœur* fait un travail formidable, elle œuvre dans les champs du social, du réemploi et de l'Economie Sociale et Solidaire. C'est un acteur important de notre arrondissement. Nous avons rencontré l'association en novembre 2020, en plein Covid, pour discuter avec eux, déjà en amont de ce projet de bâtiment de la Poste qui nécessite, pour le rendre ERP et en faire bénéficier, d'une ouverture de l'autre côté du bâtiment, pour traverser ce bâtiment de stockage. De plus, cette association nous a expliqué qu'un

bâtiment au 1<sup>er</sup> étage sans ascenseur pour faire du stockage, ce n'est pas du tout adapté à leurs besoins, travailler sur un local en rez-de-chaussée serait beaucoup plus adapté à leurs besoins. Le bâtiment de la Poste ne répondait pas à leurs attentes, le stock ici présent est un stock dormant et non pas un stock tournant.

Depuis, avec l'aide de la mairie centrale, puisque le foncier transféré de la mairie d'arrondissement ne répondait pas aux critères d'un local disponible, la Métropole a été sollicitée : Madame RUNEL a inscrit la demande de Madame BENDIB au CEDAL. J'ai moi-même appelé la SNCF pour faire en sorte qu'ils puissent bénéficier d'un local plus grand derrière la gare de Vaise puisqu'ils sont déjà locataires là-bas. Il s'avère que le montant du loyer ne correspondait pas mais la démarche a été faite. La mairie centrale par l'intermédiaire de Sandrine RUNEL a fait des propositions, on va vous trouver les documents écrits sur des propositions de disponibilité dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, à Vénissieux et dernièrement des garages dans le 3<sup>e</sup> arrondissement. Ces locaux n'ont pas répondu aux attentes de l'association.

J'ai encore ce week-end discuté avec des opérateurs de l'urbanisme transitoire qui auraient éventuellement des solutions à Vénissieux mais je n'ose même pas faire la proposition à Madame BENDIB... C'était le premier point sur les propositions faites.

Sur les subventions, depuis 2005 elles ont été versées : il y a eu 5 000 euros une année, 15 000, 10 000, 8 000 euros, en fonction des dépôts. En 2020, 5 000 euros qui émanaient des Politiques de la ville et 6 500 euros qui émanaient du cabinet du Maire. En 2021, 3 000 euros étaient éventuellement accordés des politiques de la ville et 6 000 euros émanant de l'enveloppe solidarité qui ont été refusés. Ces subventions ont été refusées par les associations au titre qu'elles touchaient moins que demander et moins qu'escompter. Je peux comprendre qu'on soit déçu mais aujourd'hui, il y a beaucoup d'associations qui ne comprennent pas ce geste. Ce sont quand même des sommes substantielles. L'enveloppe des subventions est toujours modulée avec de petites hausses dans la même tranche de montants et les demandes ne font qu'augmenter. De nouveaux acteurs dans le champ de l'Economie sociale et solidaire, et surtout de la solidarité, nous sollicitent de plus en plus. La précarité est là, chez les étudiants, les personnes âgées... Elle est vraiment présente. Il y a effectivement une redistribution qui est faite.

Concernant le label qui n'a pas été reconduit, il s'agit d'une grille, je cède la parole à Madame AUGÉY qui va vous expliquer.

**Camille AUGÉY** : Le label *Lyon équitable et durable* est un label qui récompense les structures ayant une démarche très complète, à la fois dans le champ environnemental, les achats responsables, la démarche sociétale et la démarche sociale avec une grille de critères très précise. Remplir un dossier LED n'est pas une sinécure et la sélection se fait en deux temps. Le premier temps est celui de l'analyse du dossier, avec des notes qui sont attribuées. Ce sont des cases à cocher donc ce n'est pas subjectif, en fonction des cases qui ont été cochées, une note est attribuée avec des minimums requis. Une note de 10 minimum requis dans chaque catégorie citée : gestions environnementale, sociale, sociétale et cætera. Si la structure dépasse ce minimum requis, elle est reçue en jury. Le jury est à la fois Ville de Lyon mais aussi des labellisés Lyon ville équitable et durable pour confirmer la labellisation, ce qui n'est pas toujours le cas parce que certaines structures ne convainquent pas le jury.

L'analyse du dossier qui est la première phase, Monsieur GIORDANO, est faite entièrement par l'administration. Je n'ai aucun regard dessus. Ce label est octroyé pour une durée de trois ans. Tous les trois ans, la structure doit re-candidater au label. Vêtements du cœur avait effectivement le label et a



donc re-candidater puisque son label arrivait à expiration. Il se trouve que la structure ne répond pas au minimum requis. C'est pour cette raison que le label n'a pas été renouvelé tout comme d'autres structures n'ont pas été renouvelés ou d'autres primo-candidats n'ont pas eu accès à la phase de jury, ils n'avaient pas les minimums requis. C'est une mesure d'équité par rapport à toutes les structures qui candidatent. Elles sont toutes traitées de la manière et encore une fois il n'y a aucun regard politique puisque je ne suis même pas informée des structures qui n'ont pas ce minimum.

**Mme la Maire :** J'ajoute que le mécontentement de madame BENDIB avait été entendu et que nous avons demandé des renseignements auprès de la mairie centrale. Une personne a contacté la structure pour travailler éventuellement à l'amélioration de ces points et de ces notes, il n'y a pas eu de volonté de poursuivre.

Concrètement, on invite les Vêtements du cœur à prendre contact avec les services pour améliorer les points qui faisaient défaut et à re-candidater l'année prochaine pour que ce dossier soit réexaminer.

**Mme la Maire :** Je vous redonne la parole Monsieur GIORDANO... Si vous avez un foncier, parce qu'il y ait un vrai souci en termes de foncier aujourd'hui. Au forum, toutes les associations nous font part de leurs difficultés pour payer leur loyer. Ce matin, on rencontrait la Croix rouge qui a du mal à payer son loyer (de 42 000 euros à Gorge de loup) parce que la vie est compliquée : les dépenses augmentent. Le foncier est un vrai sujet, si vous de votre côté dans vos relations des solutions dans le privé qui pourraient faire des tarifs préférentiels, on est preneur.

Il faudrait qu'on retombe sur un dialogue et si vous pouvez intercéder aussi, un dialogue apaisé serait le bienvenu avec l'association. C'est à vous Monsieur GIORDANO.

**Alain GIORDANO :** C'est bien que l'on puisse échanger sur ce sujet, il y a des éléments qui ont été dits et je les ai pris en compte. Sur le label, je n'ai jamais dit que c'était politique, j'ai dit plusieurs fois que c'était l'administration, vous pouvez écouter ce que j'ai dit et j'étais très catégorique là-dessus. Je sais très bien aussi que politiquement et c'est pour cela que j'ai cité Dounia BESSON, il est important d'aider et d'accompagner des associations pour qu'elles puissent passer ce cap, c'est ce que j'ai dit, je le répète et ça a mal été compris. L'association *Vêtements du cœur*, sur mon humble analyse qui via les relais sur toute la Ville de Lyon récupère les vêtements et leur donne une seconde vie sur une voirie sur laquelle la ville et le Grand Lyon donnent les autorisations, je pense qu'on ne fait pas cela au hasard et que les associations méritent notre accompagnement sur ce sujet.

Sur la subvention, je suis désolé, vous l'avez confirmé, ils n'en veulent parce qu'ils disent qu'elle a été diminuée très fortement. C'est une discussion que vous devez avoir avec eux. Je comprends aussi leur positionnement.

Sur les locaux, j'ai compris ce que vous avez dit mais je ferai une remarque : quand on veut faire un projet et un beau projet, on essaie, quand les gens doivent partir ou que l'on veut qu'ils partent de leur trouver une solution. On ne fait pas l'inverse c'est-à-dire on fait le projet et après on dit : « on va essayer de trouver, je ne sais pas... », « si vous avez une idée, Monsieur GIORDANO, donnez-la nous... ». Mais c'est vous qui êtes aux manettes, trouvez leur une solution, acceptable, je précise, je ne vous fais pas un cours sur les déplacements. Quand on exerce dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, s'installer à Vénissieux, je veux bien mais bon... Et surtout, puisque la lettre je l'ai lue et je peux en témoigner, quand on dit

que cette association est importante pour le quartier et je vous crois dans ce que vous avez dit, on ne lance pas une mise en demeure en disant « vous partez sinon c'est 100 euros par jour si jamais vous ne partez pas ». Je ne pense pas qu'on crée le dialogue par ce type de lettre et de courrier. J'ai l'occasion de le dire dans d'autres domaines, je le dis dans une mairie qui doit être prédisposée à écouter ce message.

**Mme la Maire :** Juste un dernier point, la convention qui lie les *Vêtements du cœur* et le local a été revotée en Conseil d'arrondissement plusieurs fois, avec une reconduction, premièrement d'un an quand le bâtiment n'était pas transféré et ensuite un vote en décembre de l'année dernière pour une reconduction jusqu'au 31 août 2022. Le bail arrive à expiration. C'est un courrier purement technique. La phrase qui rappelle les 100 euros de pénalité par jour est une petite phrase en fin de courrier. La première phrase est nous souhaitons prendre rendez-vous avec vous pour un état des lieux et une remise des clés.

**Alain GIORDANO :** Elle est dure la phrase quand même !

**Mme la Maire :** Monsieur GIORDANO, c'est un courrier technique ;

**Alain GIORDANO :** Je veux bien mais techniquement c'est dur. « Techniquement » ce n'est pas humainement. Je préférerais que vous traitiez le sujet humainement. Je sais que vous et votre équipe êtes tout à fait capables de le faire.

**Mme la Maire :** Ce courrier n'était pas au goût de tout le monde, on aurait pu changer les mots mais la teneur du message était quand même prenons rendez-vous pour l'état des lieux. En réponse, j'ai des journalistes qui m'appellent tous les jours pour avoir ma version des faits, j'ai des insultes et des attaques. À un moment donné, il va falloir apaiser la situation. Si vous pouvez intercéder parce que là, clairement, ce n'est pas possible.

Je vous rappelle qu'on parle quand même d'un beau projet de rénovation de l'espace vacant. Je vous remets dans le contexte. 600 mètres carrés vacants qui vont être rénovés pour ouvrir aux habitantes et habitants de l'arrondissement.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

*2 abstentions : Blandine REYNAUD et Alain GIORDANO.*

**Alain GIORDANO :** Une abstention à regret puisque je l'ai dit, le projet m'intéresse. J'aimerais que l'on puisse résoudre ce problème.

Rapporteur : François GENOUVRIER

Chers collègues, depuis notre prise de fonction en 2020 nous avons affirmé notre ambition de faire du climat le fil conducteur du plan de mandat.

Nous avons établi un renforcement du plan d'actions de la Ville, sur cinq volets :

- priorité à la sobriété et à l'efficacité énergétique ;
- recours aux énergies renouvelables autant que possible ;
- stockage du carbone dans les matériaux via des projets de construction en matériaux biosourcés ;
- compensation des émissions résiduelles ;
- adaptation au changement climatique via la résilience de notre territoire.

Concernant le recours aux énergies renouvelables, nous souhaitons renforcer leur production en accélérant le développement du photovoltaïque, et souhaitons impliquer toutes les actrices et tous les acteurs du territoire dans cette dynamique.

En ce sens, il est prévu de renforcer la participation des Lyonnaises et lyonnais autour de projets citoyens de solarisation.

Mais qu'est-ce donc qu'un – projet – citoyen – de solarisation ?

La solarisation, ça consiste à mettre des panneaux solaires sur le toit d'un immeuble pour en faire une centrale photovoltaïque qui produit de l'électricité. Énergie qui peut être revendue à EDF ou autoconsommée par les bâtiments adjacents.

Le projet citoyen lui, consiste à fédérer des habitants, qui vont former un collectif, souvent sous forme de coopérative, dans le but d'initier un projet de solarisation. C'est-à-dire le penser, le développer, le financer, l'administrer, en toucher les bénéficiaires, et pourquoi pas à terme, le dupliquer à d'autres endroits.

Pour faire en sorte que n'importe quel habitante ou habitant de notre arrondissement, même sans connaissance particulière sur le sujet, puisse se lancer dans l'aventure, nous avons besoin de nous appuyer sur des spécialistes du domaine. En l'occurrence, l'association Coopawatt qui va nous aider à communiquer, à organiser des réunions publiques, à former les participantes et participants, jusqu'à ce qu'un ou plusieurs collectifs soit formés et prêts à lancer un ou plusieurs projet de solarisation.

Et pourquoi pas, sur des toitures municipales, dont la solarisation fera l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt général dans les mois à venir.

Mes chers collègues je suis bien content de vous présenter cette délibération sur laquelle j'ai été très actif, et qui a nécessité plusieurs mois de travail et de lobbying intense auprès de la Mairie centrale pour voir le jour et obtenir des financements. Nous pourrions ainsi prochainement lancer cette dynamique citoyenne dans notre arrondissement, et je l'espère, fédérer des habitantes et habitants du 9<sup>e</sup> autour d'un projet d'énergie renouvelable.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.  
1 abstention : Jean-Pierre OTTAVIANI.*

---

**5 - 4420 - Signature de la convention relative à la fourniture de chauffage urbain pour les locaux propriété de la Ville de Lyon à partir de la sous-station dont la police d'abonnement est souscrite par la Métropole de Lyon - Immeuble "Ilot 17" sis 10B-12B Place Abbé Pierre 9ème - EI 09327 – Direction de la Gestion Technique des Bâtiments**

---

Rapporteur : François GENOUVRIER

La Ville de Lyon est propriétaire de locaux au sein de la Maison des services publics de la Duchère, dans le bâtiment dénommé Ilot 17, au 10-12 Place Abbé Pierre.

Les locaux municipaux sont situés au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment et accueillent depuis 2018 :

- les services municipaux du Grand Projet Ville Duchère ;
- le groupement d'intérêt public de la Maison de l'insertion et de l'emploi.

Au rez-de-chaussée de cet immeuble se trouve également la Maison de la métropole, dans des locaux qui lui appartient.

Pour ce qui concerne le chauffage, c'est la Métropole qui gère l'abonnement au chauffage urbain, avec un sous-comptage pour les locaux Ville de Lyon.

Compte tenu de ce dispositif technique de communauté de chauffage, la Ville et la Métropole ont décidé de signer une convention pour préciser les modalités administratives et financières de répartition et de remboursement des consommations de chauffage urbain entre elles, ainsi que leurs responsabilités partagées et respectives quant à la maintenance des équipements techniques de chauffage.

Voilà donc une délibération plutôt technique sur laquelle je vous propose un vote favorable.

**Mme la Maire :** Les bureaux de la mairie sont au rez-de-chaussée, vous avez dit au premier étage. Votre langue a dû fourcher.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**6 - 4483 - Piscine de Vaise - Travaux de rénovation - 50 avenue Sidoine Apollinaire, à Lyon 9<sup>e</sup> - Opération n° 09068621 - Lancement des études et autres prestations de l'opération, et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 20004 – Direction de la Construction**

---

Rapporteur : François GENOUVRIER

En 2019 et 2020, la Ville de Lyon a mis en place un contrat de performance énergétique à la piscine de Vaise, avec des gros travaux sur les installations de chauffage, ventilation et climatisation, ainsi que le remplacement des façades vitrées Sud, Est et Ouest.

Nous souhaitons aujourd'hui continuer les travaux sur cet équipement, avec un nouvel investissement qui visera à :

- terminer la rénovation des façades et le sas d'entrée de la piscine ;
- rénover entièrement le bassin de 50 mètres ainsi que les plages, c'est-à-dire l'étanchéité, le carrelage, les hublots, les réseaux ;
- remplacer les plongeurs et le mur mobile.

Ces travaux visent à mettre à niveau un équipement vieillissant, et pourront permettre des économies d'énergie et d'eau.

L'opération est aujourd'hui estimée à 4,6 millions euros et l'ensemble des études préalables et de maîtrise d'œuvre à 700 000 euros TTC.

Comme d'habitude pour les projets de la PPI avec ces niveaux d'investissement importants et qui font l'objet d'études externalisées, nous votons, comme aujourd'hui le lancement des études, et nous revoterons dans les mois qui viennent pour un éventuel ajustement de budget et pour le lancement des travaux.

Le planning prévisionnel est de réaliser les études en 2023, puis les travaux entre avril 2024 et mai 2025.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**7 - 4529 - Lancement de l'opération n° 60SEECOP « Eco-patrimoine - Aide à la rénovation thermique du bâti ancien » et affectation d'une partie de l'AP n°2021-3, programme 00016 - Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat relative à l'attribution de subvention – Direction de l'Aménagement Urbain**

---

Rapporteur : François GENOUVRIER

Sujet de la rénovation thermique des bâtiments, cher à notre majorité et même assez consensuel aujourd'hui avec l'augmentation du coût de l'énergie. Avec un logement bien isolé, on peut quasiment se passer de chauffage en hiver, et se passer de climatisation en été.

Bien isoler nécessite de traiter toute l'enveloppe du bâtiment : le plancher bas, les façades et la toiture. On parle souvent de la toiture, mais n'oublions pas que dans les centres urbains, où les immeubles sont plus hauts que larges, les façades sont les plus grandes surfaces déperditives, et la meilleure façon de les traiter est de les isoler par l'extérieur, pour des raisons thermiques et techniques mais aussi d'organisation et d'obligation, puisque l'isolation par l'extérieur peut être réalisée par une copropriété, lors des campagnes de ravalement de façade.

Dans le centre historique de Lyon avec nos immeubles anciens et leurs façades remarquables, on a bien du mal à isoler les murs par l'extérieur.

D'une part, les matériaux anciens comme la pierre, le pisé, le mâchefer, laissent transiter la vapeur d'eau et peuvent créer des points d'humidité à l'intérieur du mur, et dégrader la structure de l'immeuble. D'autre part, l'isolation par l'extérieur impose d'ajouter une couche d'isolant épaisse sur la façade, ce qui fait disparaître tout le décorum architectural.

La bonne nouvelle c'est que des solutions techniques existent, avec les enduits isolants. Ils sont composés d'un matériau isolant comme le liège, le chanvre ou la pouzzolane, enrobés dans un liant à la chaux. Cela remplace l'enduit habituel, avec une surépaisseur de quelques centimètres, suffisamment peu, pour ne pas altérer l'architecture de la façade, mais suffisamment pour améliorer l'isolation - on sait que les premiers centimètres d'isolants sont les plus efficaces.

Alors bien sûr ce n'est pas une solution unique et à appliquer sur toutes les façades de la ville, mais plutôt un élément de plus dans la boîte à outils, au côté de l'isolation des murs par l'intérieur, de la gestion améliorée du renouvellement d'air, de l'efficacité du chauffage, etc.

Dans notre ville qui dispose d'un riche patrimoine architectural, un tel procédé trouve toute sa pertinence. Il a d'ailleurs déjà été utilisé au cœur du vieux Lyon, rue Saint Jean, il y a une dizaine d'années, ce qui nous permet d'avoir un retour d'expérience sur la tenue dans le temps.

Là où le bât blesse, c'est sur le coût, évidemment ce genre de produit technique augmente le budget ravalement et conduit souvent les propriétaires à écarter cette solution pour des raisons économiques. D'ailleurs, la loi oblige les copropriétaires à réaliser des travaux d'isolation en même temps que leur ravalement mais une dérogation leur permet de ne pas isoler si le coût est trop important au regard de la baisse de facture énergétique escomptée.

Aujourd'hui, nous souhaitons créer les conditions pour que chaque immeuble puisse bénéficier d'une rénovation énergétique globale performante. Aussi proposons-nous de subventionner cette technique d'enduit isolant, de manière expérimentale dans un premier temps, afin que les immeubles qui subissent un ravalement de façade embarquent des travaux d'isolation de façade.

Il s'agit donc d'accorder une aide en deux tranches, d'abord pour faire réaliser une étude architecturale préalable, afin de vérifier la faisabilité technique pour chaque projet. Ensuite, en cas de réalisation des travaux avec isolation, une deuxième tranche de subvention sera versée pour compenser le surcoût de l'enduit isolant, par rapport à un enduit simple.

Pour conclure, je voudrai souligner que ce genre de dispositif permet de répartir l'effort de la transition écologique. D'un côté on va demander aux propriétaires de réaliser des projets performants d'un point de vue thermique, et qualitatifs d'un point de vue architectural. Et d'un autre côté, la puissance publique va aider à prendre en charge une partie qui correspond à la poursuite de l'intérêt général, en l'occurrence la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation du patrimoine historique lyonnais.

Je demande donc un avis favorable sur ce sujet.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**8 - 4406 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 - Propositions d'attribution de subventions dans le cadre des dispositifs CEL-CLAS-REAAP et pour les temps périscolaires - Année scolaire 2022-2023 – Direction de l'Éducation**

---

Rapporteur : Yohann PARIS

Je veux tout d'abord souhaiter une très heureuse rentrée à tous les enfants de petites sections qui découvrent l'école cette année mais également aux enfants de moyenne et de grande section qui vont enfin pouvoir réaliser une rentrée normale humainement parlant, hors Covid. C'est leur première rentrée depuis maintenant 3 ans qui s'est déroulée à peu près normalement avec des parents qui peuvent à nouveau rentrer dans les classes et accompagner leurs enfants.

À plusieurs reprises l'année dernière, je vous ai présenté le travail effectué par la ville avec ses partenaires associatifs, les parents et les enfants pour construire le nouveau projet éducatif lyonnais. Les subventions qui vous sont présentées ce soir tombent dans les trois ambitions du projet éducatif. Je vous les rappelle :

- l'éducation à la transition écologique,
- l'éducation à la citoyenneté à l'engagement et émancipatrice ;
- l'éducation co-construite, plus juste, plus solidaire et plus inclusive.

Les trois délibérations suivantes, à savoir les 4406, 4407 et 4405 concernent l'attribution de subventions pour l'année scolaire 2022-2023. La 4406 concerne les temps périscolaires, la 4407 concerne les temps extrascolaires et la 4405 le temps scolaires.

La délibération 4406 concerne donc les subventions pour soutenir les accueils de loisirs sur les temps périscolaires, pauses méridiennes, après la classe et mercredis matins. Il s'agit d'un soutien de 133 000 euros pour les cycles d'animation nature et diversité, d'animation artistique et culturelle, d'animation citoyenneté et d'animation sportive, c'est ici que nous retrouverons notamment le soutien à une association du 9<sup>e</sup> arrondissement qu'on connaît bien, Lyon Olympique Echecs qui effectue des actions auprès de l'intégralité des écoles de notre arrondissement.

Il s'agit également d'un soutien pour un montant de presque 200 000 euros dans le cadre de la lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales au travers de la programmation des dispositifs classe, c'est le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, le Contrat Educatif local (CEL) et le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

Il s'agit en pratique de 60 actions CLAS, 14 actions CEL et 20 actions REAAP.

Nous retrouvons pour le 9<sup>e</sup> arrondissement les aides à destination du Pôle 9, des Centre sociaux Pierrette Augier, Duchère-Plateau et de la Sauvegarde pour la mise en place, entre autres, d'accompagnements individualisés, scolaires ou musicaux.

Je vous remercie de bien vouloir émettre un avis favorable pour cette délibération.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**9 - 4407 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 - Propositions d'attribution de subventions sur les temps extrascolaires - Année scolaire 2022-2023 - Direction de l'Education**

---

Rapporteur : Yohann PARIS

Le temps extrascolaire concerne les pratiques de loisirs en dehors de l'école. Cette délibération va en complément de celle sur le soutien aux actions socio-éducatives dans les quartiers de la géographie prioritaire.

Il y a deux volets sur cette délibération. Un premier volet qui concerne une aide à hauteur de 64 000 euros pour le dispositif ticket sport culture, destiné aux enfants dont les familles ont de très faibles revenus. C'est une aide individuelle avec prise en charge partielle du coût de l'activité.

Trois structures seront financées dans le 9<sup>e</sup> arrondissement : le Centre social Pierrette Augier, la MJC Duchère e le Pôle à hauteur de 12 500 euros.

Le second volet concerne l'accueil des enfants en situation de handicap. Le soutien à hauteur de 33 900 euros pour améliorer l'accueil des enfants dans les structures en proximité ainsi que l'appui méthodologique et pédagogique de l'association *Une souris verte* auprès des accueil de loisirs.

Je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**10 - 4405 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 - Propositions d'attribution de subventions sur le temps scolaire - Année scolaire 2022-2023 et convention avec l'association des péniches du Val de Rhône – Direction de l'Education**

---

Rapporteur : Yohann PARIS

Cette délibération est découpée en plusieurs volets, un premier volet qui nous permettra de prolonger la durée d'utilisation sur l'année scolaire 2022-2023 de subventions accordées aux coopératives scolaires et associations en 2021-2022. C'était 26 actions PIL (projets locaux) et un Lieu d'Accueil des Parents (LAP) pour un montant total de 66 000 euros. On peut citer les Fougères qui ont une action sur le respect du vivant et le parc Montel qui a un parcours d'essence.

Le deuxième volet concerne les dispositifs partenariaux en matière d'éducation sportive et artistique, culturelle et citoyenne, pour un montant de 72 000 euros. On retrouve ici les dispositifs *Quais du Polar*, *Graines de lecteurs*, les visites de l'Hôtel de ville, les classes orchestres et également les séjours péniches qui sont au nombre de huit, dont pourra bénéficier cette année l'école du parc Montel.

Le troisième volet concerne les actions et dispositifs autour de la coéducation pour un montant de 113 000 euros, avec le développement des lieux accueil parents qui seront au nombre de huit dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.



Le quatrième volet est sur les Projets d'Initiatives Locaux (les PIL) pour un montant de 187 000 euros. Ces actions seront à destination du 9<sup>e</sup> arrondissement sur les 72 en lien avec l'éducation à la transition écologique, cette année se seront les jardins qui seront à l'honneur : on va retrouver un jardin citoyen à Audrey Hepburn, un jardin à l'école Hector Berlioz, un potager à l'école Alphonse Daudet et un jardin aux Anémones.

98 actions à l'éducation à la citoyenneté, dont 26 dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, on peut citer des projets théâtre dans les écoles Jean Zay et Chapeau rouge et embellir l'école pour les arts à l'école Alphonse Daudet.

Enfin, 40 actions pour une éducation co-construite, dont 11 dans le 9<sup>e</sup> arrondissement : on peut citer deux dispositifs école et cinéma aux Fougères et aux Bleuets.

Je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**11 - 4409 - Signature d'une convention cadre pour l'année scolaire 2022-2023 entre la Ville de Lyon et l'AFEV pour un soutien aux actions portées par l'association en faveur de la lutte contre les inégalités éducatives et en faveur de la jeunesse et attribution d'une subvention de 100 000 € pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour la période septembre-décembre 2022 – Direction de l'Education**

---

Rapporteur : Yohann PARIS

Il s'agit d'une convention cadre pour l'année scolaire 2022-2023 entre l'AFEV et la Ville de Lyon pour un soutien aux actions en faveur de la lutte contre les inégalités éducatives et de l'attribution d'une subvention de 100 000 euros pour la poursuite du soutien au dispositif *Ambassadeurs du livre*. On l'avait déjà eu l'année dernière, je vous le rappelle, c'est un dispositif avec l'AFEV qui recrute et assure l'accompagnement d'environ 75 jeunes en service civique afin de mobiliser, de former et d'accompagner, assurer le suivi des volontaires.

Il permet à des jeunes volontaires en service civique de s'investir au sein des bibliothèques documentaires des écoles publiques lyonnaises afin de contribuer au développement de l'usage du livre et de la lecture. Ses objectifs sont de favoriser la réussite scolaire à travers les pratiques de lecture, accompagner les enseignants dans leurs projets de BCD, améliorer l'accueil des enfants sur les temps de la pause méridienne et contribuer à la prévention de l'illettrisme.

Je vous propose d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**12 - 4410 - Signature d'une convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles de Lyon dans le cadre du programme de réussite éducative – Direction de l'Education**

---

Rapporteur : Yohann PARIS

C'est une convention dans le cadre du programme réussite éducative, programme prévu par le plan de cohésion sociale qui prévoit que les enfants domiciliés ou scolarisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville puissent bénéficier d'un accompagnement dans les domaines de la scolarité, de la santé, des loisirs et de l'accompagnement social et éducatif.

La Ville de Lyon apporte son concours par la coordination du dispositif, notamment sur la base d'une rémunération d'une conseillère technique PER à hauteur de 45 000 euros mais également par le renforcement du temps de travail des équipes médico-sociales scolaires.

Sur les quartiers Politique de la ville, pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de la Duchère, Louis Loucheur, Gorge de Loup et du Vergoin ainsi que du temps de travail de conseiller technique dédié qui correspond environ à 102 500 euros et à deux ETP d'assistantes sociales qui vont permettre le suivi de parcours individualisés d'enfants ciblés, des temps de rencontres spécifiques avec les familles, des temps de travail partenarial avec les autres acteurs engagés dans le dispositif et de la supervision.

Je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

**Mme la Maire :** Merci pour ces beaux projets éducatifs, des champs d'action qui raviront j'espère les petites Lyonnaises et petits Lyonnais.

---

**13 - 4545 - Projets "Quartiers fertiles" de Mermoz/Langlet-Santy (Lyon 8e) et de la Duchère (Lyon 9e) - Approbation et autorisation de signature des conventions financières avec la Métropole de Lyon – Direction du Développement Territorial**

---

Rapporteur : Emmanuel GIRAUD

C'est un beau projet qui nous est posé ici et je parle sous couvert de Gauthier CHAPUIS, Adjoint à l'alimentation à la Ville de Lyon qui aurait d'ailleurs eu toute la légitimité à présenter celui-ci.

Climat et pouvoir d'achat sont les sujets majeurs et conjoncturels, et structurels pour le climat, qui nous impactent toutes et tous désormais dans notre quotidien. Le dossier qui vous est présenté répond à la fois à ces enjeux tout en les inscrivant au sein du quartier de la Duchère dont une partie de ses habitants est la plus impactée par ces effets du changement climatique, l'accès à une alimentation saine ainsi que la crise économique.

Il s'agit d'un appel à projet lancé en 2020 par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour la promotion des quartiers fertiles afin de développer l'agriculture urbaine au sein des quartiers prioritaires de la Politique de la ville. La ville de Lyon aidée de la Métropole a postulé à cet appel à projet et elles l'ont gagné. Il correspond en tous points au programme de l'exécutif municipal qui a inscrit le développement de l'agriculture urbaine et la promotion de l'alimentation durable comme axe majeur du plan de mandat 2020-2026.

Ainsi, deux projets ont été gagnés : un dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, du côté de Mermoz et de Langlet-Santy et un autre, le projet de l'éco-quartier et de la cité nourricière et solidaire, la halle agricole pour le quartier de la Duchère à Lyon 9<sup>e</sup> arrondissement.

Les projets quartiers fertiles visent à développer les circuits courts, de production et de distribution, la création d'emplois ainsi que l'amélioration du cadre de vie des habitants. Je vous passerai les détails sur le projet du 8<sup>e</sup> arrondissement mais pour mieux parler de celui de la Duchère, de l'éco-quartier à la cité nourricière, qui s'inscrit dans le programme de rénovation urbaine acte 2 qui porte sur le quartier de la Sauvegarde. Il repose sur la création d'une halle agricole, à l'emplacement de l'ancien centre commercial de la Sauvegarde. Il s'agit d'un tiers-lieu centré sur l'alimentation durable et la création culturelle au cœur du réseau existant des acteurs locaux de l'agriculture urbaine déjà existant sur le quartier de la Duchère et existant sur d'autres communes voisines de la Ville de Lyon sur cette partie du territoire, afin de permettre la vente à prix accessibles pour les habitants de la Duchère, de fruits et légumes produits et distribués en circuits courts.

Le projet vise à développer les sites de productions maraîchères et mettre en réseaux les acteurs déjà présents. Au-delà de sa fonction nourricière et commerçante, la halle agricole sera aussi un lieu d'innovation sociale et solidaire multi-usage qui pourra accueillir des artistes en résidence et favoriser des actions de création participatives et des ateliers pédagogiques sur la santé et l'alimentation, dans le prolongement des actions de l'atelier Santé ville.

Ce projet est d'un coût total d'1, 365 millions d'euros sur trois ans et qu'il bénéficie d'une participation financière de l'État via l'ANRU de 377 700 euros ainsi qu'une participation financière de la Métropole de Lyon de 406 000 euros. Il s'agit donc là de financer le solde à hauteur de 119 500 euros par la Ville de Lyon sur les crédits existants, le solde provenant en outre de contributions de porteurs des actions. Ainsi, si vous en êtes d'accord, on autorise le Maire à signer les dites conventions.

#### Prises de parole :

**Alain GIORDANO :** J'ai une remarque globale puisque le nourricier dans la ville est quelque chose qui me tient particulièrement à cœur. Je pense que ce projet peut être un bon projet. Vous m'excuserez de dire « peut-être », ce n'est pas une posture politique mais quand on est très exigeant sur ce type de dossier, on aimerait qu'il soit le mieux possible. J'avais créé quatre marchés sur l'ensemble du 9<sup>e</sup> arrondissement. Mon équipe et moi-même avons bien compris que c'est en apportant des produits aux pieds des habitants qu'on gagne en écologie et, comme cela a été dit, dans la catégorie du « mieux manger » et du « bien manger ». Cette halle est une bonne opportunité, opportunité également financière puisque l'on a une participation de l'État pour un tiers et une grosse participation de notre grande collectivité lyonnaise. Un dossier à suivre et je le suivrai avec un grand intérêt.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**14 - 4458 - Programmation 2022 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2023 de l'agglomération lyonnaise - Demandes de cofinancement auprès de l'Etat et de la Métropole de Lyon pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon – Direction du Développement Territorial**

---

Rapporteur : Emmanuel GIRAUD

Il s'agit d'une délibération classique et technique récurrente concernant le dispositif d'ingénierie de la convention territoriale de Lyon, le dispositif de mise en œuvre opérationnel du contrat de ville et notamment composé des équipes territoriale de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, constituée de directeurs ou de chefs de projets salariés de la Métropole de Lyon ainsi que de chargés de mission ou de chefs de projets salariés de la Ville de Lyon.

Ces équipes ont pour missions de mettre en œuvre les projets de territoire des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire. Il y a également deux postes de chargé de missions développement économique intégrés aux missions territoriales entrée est Duchère, qui font désormais l'objet d'une convention spécifique de financement avec la Métropole de Lyon pour l'animation économique des 8<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements.

C'est l'occasion pour moi de saluer Monsieur SAFY qui a pris son poste au 1<sup>er</sup> septembre. Il est le digne remplaçant de Monsieur COUTURIER, Directeur de la Mission Duchère.

Second point de financement, celui de la mise en œuvre du volet sécurité prévention de la convention territoriale de Lyon. Il s'agit d'approuver et de financer des actions auprès d'associations, actions qui s'inscrivent dans les objets du volet sécurité prévention du contrat de ville et la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Si vous en êtes d'accord, nous allons autoriser Monsieur le Maire à solliciter les participations financières de l'État et de la Métropole pour le financement de ces postes et solliciter l'Etat pour les actions prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**15 - 4460 - Programmation financière complémentaire 2022 au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant total de 110 000 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs "Fonds d'Initiatives Locales" (FIL), "Fonds Associatif Local" (FAL) et "Conseils citoyens" pour un montant total de 21 260 euros – Direction du Développement Territorial**

---

Rapporteur : Emmanuel GIRAUD

Il s'agit là aussi d'une délibération régulière qui vient au fur et à mesure de l'année et des demandes de subventions de certaines associations ou bien de traitements de dossiers qui n'ont pas pu l'être auparavant dans le cours de l'année. En l'occurrence, un premier niveau de financement, celui de programmation de Politique de la ville pour les structures associatives qui proposent des actions qui répondent à des objectifs de solidarité et de réduction des inégalités territoriales, sur le territoire lyonnais.

De notre côté, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, nous avons toujours les mêmes territoires prioritaires que sont le Vergoin, Gorge de Loup et la Duchère. Il s'agit de financer 3 actions :

- une action portée par Anciela sur les trois quartiers de Gorge de Loup, Vergoin, la Duchère, sur tout ce qui touche à l'accompagnement des initiatives et l'engagement sur la transition solidaire et écologique, à hauteur de 5 000 euros ;
- le Centre social Pierrette Augier sur des actions culturelles, à hauteur de 5 000 et 9 000 euros.

Concernant le deuxième pan de subventions de fonctionnement au Conseil citoyen et au titre des dispositifs ville que vous connaissez désormais, le Fond d'Initiative Local et le Fond Associatif Local, un certain nombre d'actions ont été menées, parfois en anticipation, on a dû agir en urgence et les entériner désormais. Je pense à celle très émouvante qui s'est tenue début juillet dans le quartier de la Duchère, où il avait été demandé à *Agir pour l'égalité* ainsi que l'association du foyer protestant de la Duchère, le financement de 1 500 euros pour l'organisation d'un repas partagé laïc en appel à la paix et à l'apaisement suite aux événements tragiques qu'avaient connu le quartier sur le secteur de la barre Sakharov mi-juin.

Un autre financement pour *Demain ensemble* qui vise à accompagner les personnes âgées de la Duchère et leur assurer un suivi personnalisé d'aide à la vie quotidienne, à hauteur de 5 000 euros.

Enfin, deux dernières actions : celles visant à subventionner le fonctionnement du Conseil citoyen du quartier de la Duchère, à hauteur de 1 000 euros, et je n'oublie pas nos amis de mieux vivre au Vergoin, avec le financement à hauteur de 1 000 euros de l'organisation d'un voyage pour les habitants du quartier.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**16 - 4474 - Programmation financière complémentaire 2022 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 26 500 euros - Direction du Développement Territorial**

---

Rapporteuse : Marion CRÉTINON

Cette délibération porte sur l'attribution de subventions au titre de la politique de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Elle vient à la suite d'une délibération votée au Conseil municipal du 19 mai dernier, qui approuvait l'essentiel de la programmation financière 2022. La délibération de ce jour vient donc compléter cette programmation financière par l'attribution de subventions à des actions dont l'instruction n'était pas terminée lors de notre séance du 19 mai dernier.

Cela concerne 4 actions, pour un montant de 26 500 euros.

Dans ces 4 actions, il y a celle de l'association REED, dont les locaux sont situés dans la grande rue de Vaise. Elle propose un atelier chantier d'insertion temporaire, dont l'objet est de constituer une équipe de 12 salariés pour répondre aux demandes de la Biennale d'Art Contemporain à Lyon de 2022. Cet atelier permettra à ces 12 personnes de découvrir des métiers du secteur culturel et plus particulièrement les métiers du montage d'agencement, les métiers de l'accueil et de la surveillance du patrimoine.

Pour rappel, sur l'année 2022, la Ville de Lyon soutiendra au titre de sa politique d'emploi et insertion des actions pour un montant total de 624 560 euros.

Chèr.e.s collègues, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**17 - 4507 – Attribution d’une subvention de fonctionnement à des organismes de l’économie sociale et solidaire œuvrant en faveur du développement et de l’accompagnement de l’entrepreneuriat social et solidaire pour un montant total de 50 500 € - Direction de l’Economie du Commerce et de l’Artisanat**

---

Rapporteuse : Marion CRÉTINON

L’engagement de la Ville de Lyon est de tout mettre en œuvre pour accompagner la transition écologique et sociale.

Pour cela et à travers sa stratégie relative à l’ESS, l’Economie Sociale et Solidaire, la Ville de Lyon souhaite soutenir les structures lyonnaises qui participent au développement de l’ESS et de l’innovation sociale sur son territoire.

Ces structures ont comme mission de soutenir le développement de projets économiques durables sur le territoire, c’est-à-dire qui prennent en compte les aspects sociaux et environnementaux pour répondre aux besoins identifiés.

Cette délibération concerne donc l’attribution de subventions de fonctionnement à des organismes de l’ESS œuvrant en faveur de l’émergence de structures de l’ESS. Il est proposé de soutenir 7 projets pour un montant total de 50 500 euros.

Je citerai en particulier un projet de Ronalpia, qui est un incubateur implanté dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Le projet a pour objectif d’accompagner des entreprises sociales à la création et à l’implantation sur le territoire de la Ville de Lyon, à travers deux programmes d’accompagnement : le programme incubation et le programme implantation.

Chèr.e.s collègues, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

*Aucune intervention n’étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l’Unanimité.*

---

**18 - 4510 - Attribution de subventions pour un montant total de 18 000 euros à des associations agissant pour la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage – Direction de l’Economie du Commerce et de l’Artisanat**

---

Rapporteuse : Marion CRÉTINON

Cette délibération concerne l’attribution de subventions à destination d’associations agissant pour la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage.

La Ville de Lyon s’engage dans une démarche ambitieuse de sobriété dans la consommation de ressources et de réduction des déchets. Nous pensons qu’il est essentiel d’accompagner les changements de comportements dans la vie quotidienne des citoyens. C’est dans ce cadre qu’il est proposé d’attribuer une subvention à l’association Zéro Déchet Lyon pour mener le projet de Quartier Zéro Déchet Valmy.

Le Quartier Zéro Déchet est un projet emblématique pour notre arrondissement. Son objectif est de créer une dynamique collective autour de la sensibilisation et de la mise en action de chacun.e vers la réduction des déchets.

Ce projet mobilise d'ores et déjà un grand nombre d'acteurs du quartier : habitants, le Conseil de Quartier de Vaise-Industrie-Rochecardon, commerçants, associations, mais aussi structures publiques comme le Centre social Pierrette Augier, le TNG, les écoles, le collège Jean de Verrazane et bien sûr, la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Les effets attendus du projet Quartier Zéro Déchet sont nombreux, et pour n'en citer qu'une partie :

- la baisse des quantités de déchets ménagers et assimilés générés et la réduction des refus de tri ;
- l'évolution des modes de consommation en faveurs des circuits courts et directs qui bénéficiera aux commerçants locaux ;
- l'augmentation du lien social entre les habitant-es ;
- et la valorisation de l'image du quartier.

Pendant la saison 2022-2023, l'association organisera et/ou mettra en lumière un bon nombre d'évènements grand public et des temps collectifs conviviaux pour informer, proposer et accompagner à la réduction des déchets.

Ce projet est aujourd'hui entré dans sa phase de déploiement. C'est à ce titre que l'association sollicite une subvention de 15 000 euros.

Il est également proposé d'attribuer une subvention pour un montant de 3 000 euros à l'association Mouvement de Palier, pour la mobilisation des mairies de Lyon à la réduction des déchets dans le cadre du défi « Mets ta poubelle au régime ».

Il est ainsi proposé d'allouer aux deux associations des subventions pour un montant total de 18 000 euros.

Chèr.e.s collègues, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**19 - 4547 - Signature entre l'État, la Métropole de Lyon, les villes de Lyon et de Villeurbanne, du contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) à destination du public primo-arrivant - Mission égalité et hospitalité**

---

Rapporteure : Sylvie FRÉNILLOT

La délibération 4547 a pour objet la signature entre l'État, la Métropole de Lyon, les villes de Lyon et de Villeurbanne, du contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) à destination du public primo-arrivants.

La politique d'hospitalité de la Ville de Lyon a pour objectif de faire de Lyon, une ville plus accueillante, solidaire et hospitalière, une politique qui réunit les conditions d'un accueil digne pour les personnes en situation d'exil, arrivant à Lyon ou y vivant déjà.

Cet engagement s'est notamment traduit en décembre 2020, par l'adhésion à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (l'ANVITA).

Il nécessite de travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs et institutions intervenant dans l'accueil des personnes migrantes :

- l'État, la Métropole et les communes bien sûr
- mais aussi les associations et les collectifs de citoyens.

### **Quelques mots sur le contexte :**

Afin de mieux articuler les actions de l'État et des collectivités en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes réfugiées, le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés (CTAIR) est créé en 2018.

En 2019, ce sont ainsi onze territoires qui se sont engagés dans un CTAIR, dont la Métropole de Lyon. Destiné initialement aux seuls bénéficiaires de la protection internationale, le CTAIR a évolué en 2022 en CTAI et ce afin d'élargir le public cible aux primo-arrivants du territoire.

Pour rappel, les primo-arrivants sont les étrangers en provenance de pays tiers à l'Union Européenne, titulaires d'un premier titre de séjour depuis moins de 5 ans, ayant pour projet de s'installer durablement en France et ayant signé dès leur arrivée un Contrat d'Intégration Républicaine.

L'État, la Métropole, la Ville de Lyon et la Ville de Villeurbanne ont convenu de s'engager ensemble en faveur de l'accueil et l'intégration des primo-arrivants sur le territoire, par la signature d'un premier Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI). Ce nouvel engagement permettra également d'élargir à de nouveaux acteurs associatifs les politiques d'accueil et d'intégration.

Au travers de cette convention, les quatre partenaires ont souhaité partager les objectifs suivants :

- soutenir les primo-arrivants dans leur parcours d'accès à un logement, un emploi et à leurs droits ;
- veiller à la couverture du territoire en termes d'accompagnement social, d'accès à la formation, à l'emploi, à la santé, ou encore à l'apprentissage du français ;
- favoriser leur compréhension du fonctionnement des institutions républicaines, et des droits et devoirs applicables à toute personne résidant en France ;
- encourager leur intégration au sein de la société d'accueil et permettre le changement de regard du public sur les primo-arrivants, en créant les conditions nécessaires à la rencontre avec les habitants du territoire.

Cette convention est conclue pour une durée de quatre ans. Le financement et les actions retenues sont réévalués annuellement.

Pour 2022, après une phase de concertation, les parties prenantes se sont accordées sur un processus de sélection des projets et actions à soutenir financièrement dans le cadre de ce CTAI : au total, ce sont 17 projets dont la liste se trouve en annexe dans votre dossier qui ont été retenus dans le cadre de ce CTAI.

Le CTAI 2022 représente un montant global de 661 374 euros, auxquels s'ajoutent 264 250 euros répartis entre les trois collectivités signataires.



Mesdames, Messieurs, cher.es collègues, si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter cette convention.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**20 - 4519 - Garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 055 186,00 euros relatifs à une opération d'acquisition seule de 7 logements PLS situés 2, grande rue de Vaise à Lyon 9<sup>ème</sup> – Direction des Finances**

---

Rapporteuse : Anne BRAIBANT

En l'absence de Malika BONNOT, je vais présenter cette délibération qui porte sur une garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour 7 logements PLS situés au 2 rue grande rue de Vaise, je me réjouis que la SACVL achète des petits ensembles dans du diffus. Il y a des déports sur cette délibération puisqu'il y a des personnes ici qui siègent à la SACVL.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

*1 abstention : Jean-Pierre OTTAVIANI.*

*Sans participation de Pauline BRUVIER HAMM, Emmanuel GIRAUD et Adrien DRIOLI, sortis durant le vote.*

---

**21 - 4376 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2022 phase 2 et lancement de l'appel à projets internationaux 2023 avec de nouvelles modalités – Service des Relations Internationales**

---

Rapporteuse : Anne BRAIBANT

Chers collègues, dans le cadre de l'appel à projets internationaux 2022, phase 2, je vous propose d'attribuer des subventions suivantes :

- Compagnie Hallet Egayan : 4 000 euros, elle expose en mairie d'arrondissement, on retrouvera les dates ;
- Yoon France : 4 000 euros ;
- Prison Insider : 3 000 euros ;
- Les Arpenteurs : 3 000 euros ;
- Centre social Duchère Plateau : 3 000 euros.

Cette délibération précise également les nouvelles modalités de lancement de l'appel à projets 2023 avec notamment des nouveaux objectifs :

- l'interculturalité ;
- l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale ;

- la solidarité internationale.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**22 - 4459 - Approbation de deux conventions fixant les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire pour les années scolaires 2022-2023 à 2024-2025 entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon et la Direction des Services Départementaux de l' Education Nationale – Direction des Affaires Culturelles**

---

Rapporteure : Lisa MAMBRÉ

On parle des interventions musicales en milieu scolaire. Mon collègue Yohann PARIS vous a expliqué tout à l'heure ce qu'il se passait dans le Projet éducatif de Lyon, là c'est dans le même registre.

La Ville de Lyon, le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) ont mis en place, depuis plusieurs années, une collaboration dans les écoles primaires publiques de Lyon, afin de développer l'intervention musicale pendant le temps scolaire. Cette action d'éducation artistique et culturelle, qui s'inscrit dans la démarche définie dans le Projet éducatif de Lyon et dans les volets éducation et culture du Contrat de Ville, permet aux élèves lyonnais de bénéficier d'une offre de pédagogie artistique dispensée par des enseignants musiciens professionnels.

Cette délibération contient 2 conventions. Une première convention entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire de Lyon précise les modalités de réalisation et de financement de l'intervention en milieu scolaire assurée par des musiciens et danseurs. L'objet de la seconde convention, entre la Ville de Lyon, le Conservatoire de Lyon et la DSDEN porte sur l'organisation dans les écoles primaires publiques de Lyon de cette intervention artistique qui se déroule désormais en temps scolaire mais également dans le temps périscolaire. Egalement, initialement exclusivement tournée vers les écoles élémentaires, l'intervention en milieu scolaire peut ponctuellement s'ouvrir à des actions spécifiques dans les classes de grande section de maternelle et/ou dans les classes de 6<sup>e</sup>.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**23 - 4461 - Approbation du dispositif et des grands principes de la Charte de coopération culturelle 2022-2027 – Direction des Affaires Culturelles**

---

Rapporteure : Lisa MAMBRÉ

**Bilan de l'été et introduction de l'année culturelle :**

Avant de présenter cette délibération, j'ai oublié de faire une introduction sur la rentrée culturelle. On a parlé de la rentrée des enfants, je souhaite juste faire petit brief sans être totalement exhaustif sur ce qui va se passer ces prochaines semaines pour la rentrée.

En septembre c'est aussi la rentrée pour la culture et l'art : l'attrape-couleurs propose depuis samedi une nouvelle exposition à aller voir dans leurs locaux, à la tour panoramique de la Duchère. Ce week-end, c'est la rentrée du TNG qui prépare une journée bien remplie d'activités à cette occasion sur le parvis et dans leurs locaux, le CinéDuchère fait sa rentrée pour une soirée spéciale début octobre. La compagnie Hallet Eghayan fête également la rentrée le temps d'une soirée ce vendredi. Et le même jour, comment oublier l'inauguration de la fresque archéologique du quartier de l'Industrie, au 53 rue des Docks à 18h. L'association Archéo'Mur et la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement vous y attendent nombreuses et nombreux.

Je passe à la délibération 4461. La Ville de Lyon réinvente la Charte de coopération culturelle (qui existe depuis 2004) en engageant le réseau lyonnais des structures culturelles subventionnées dans des démarches territoriales et transversales, en direction de tou-te-s les habitant-e-s. La nouvelle Charte de coopération culturelle sera un outil important de la politique culturelle qui inscrit les arts, la culture et les patrimoines au cœur du développement de la ville, afin de promouvoir la cohésion sociale et la participation de chacun-e à la vie culturelle de la cité. En ce sens, la Charte est un levier de mise en œuvre des droits culturels.

C'est un contrat qui engage depuis 2004, les structures culturelles municipales ou associatives subventionnées par la Ville à œuvrer pour tous les habitant-e-s, et plus seulement des publics cibles, en s'appuyant sur un socle de valeurs communes. Elle manifeste une prise de conscience de la nécessité de prendre en compte les diversités des habitant-e-s du territoire, de mettre en place des solidarités en direction des populations les plus en difficulté et de réinventer de nouveaux modes de relations avec les différents acteurs de notre cité.

La première Charte de coopération culturelle, signée en 2004, impliquait 18 structures culturelles lyonnaises. La Charte, qui s'achève en 2022, en compte 27. Avec la nouvelle Charte 2022-2027, qui sera signée en octobre prochain, ce sont 45 établissements et services culturels municipaux, structures culturelles associatives et festivals qui s'engagent dans cette démarche. Cela a été un long travail avec tous ces acteurs. Cette année, on a fonctionné sous plusieurs types d'ateliers où il y avait d'une part ces structures culturelles qui étaient conviées, celles qui participaient auparavant et voulaient s'y inscrire et les partenaires sociaux dont les élus et les agents qui étaient présents. Plusieurs sujets étaient aborder notamment un atelier sur la transition écologique, on a travaillé tous ensemble par petites groupes pour pouvoir réécrire au fur et à mesure cette charte. Tout le monde a apprécié de pouvoir se rencontrer et discuter autour d'une table de différents sujets qui les concernaient, ça a permis de créer des liens très forts et on continuera sur les prochaines années.

La Charte est construite en trois chapitres regroupant les engagements des futurs signataires en trois thématiques : les personnes, les territoires et les partenariats. Elle comprendra également un volet Transition écologique qui rappelle les engagements forts de la Ville en la matière et proposera un volet méthodologique afin d'en faciliter et d'en assurer la mise en œuvre. Un bilan partagé des actions engagées dans le cadre de la Charte de coopération culturelle sera effectué chaque année. Il s'attachera à mesurer la mise en œuvre des engagements, les impacts sur les acteurs concernés, particulièrement les habitants, les interactions entre acteurs et avec les autres politiques publiques de la Ville.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**24 - 4531 - Attribution de subventions d'investissement à 26 associations œuvrant pour la création et la diffusion artistique, sur l'enveloppe n° 60SECULT « Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026 », pour un montant global de 250 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions entre la Ville de Lyon et diverses associations – Direction des Affaires Culturelles**

---

Rapporteuse : Lisa MAMBRÉ

Il s'agit d'attribution de subventions d'investissement en complément des subventions de fonctionnement dans la cadre de la politique culturelle. Pour ce faire et mener à bien les objectifs, des actions prioritaires sont conduites sur le temps du mandat afin de rééquilibrer le budget culture et soutenir la création artistique, favoriser l'accès à la culture et à la pratique artistique, promouvoir les droits culturels, mettre en œuvre l'éco-responsabilité et la transition écologique et sociale au sein de cette politique publique et enfin, participer à la coopération et aux solidarités internationales. Les structures qui disposent de lieux de création et/ou diffusion peuvent avoir besoin de soutien de la part des partenaires publics dont la Ville de Lyon pour des travaux de rénovation voire de remise aux normes actuelles de sécurité ; de modernisation du matériel scénique.

Dans le cadre de la présente délibération, il vous est proposé de soutenir vingt-six associations pour un montant total de 250 000 € ; Les structures du 9<sup>e</sup> arrondissement qui en bénéficient sont :

- Social palace (arts vivants et littérature) → 3 000 euros ;
- Pokemon Crew (danse) → 6 000 euros ;

Ce sont les derniers arrivants dans le 9<sup>e</sup> arrondissement ;

- Cie du Subterfuge (son siège social est dans le 4<sup>e</sup> arrondissement mais son intervention se fait dans le 9<sup>e</sup> arrondissement) → 2000 euros ;
- Léthé Musicale → 4 000 euros ;
- Fondation Renaud → 8 000 euro, dernier arrivant dans les subventions cette année.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**25 - 4472 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation complémentaire 2022 pour un montant total de 12 200 euros – Direction du Développement Territorial**

---

Rapporteur : Antoine JOBERT

Il s'agit d'une subvention attribuée dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité de la prévention de la délinquance que nous avons votée lors d'un précédent Conseil d'arrondissement et qui a été

approuvée dans un Conseil municipale. C'est une subvention assez récurrente, elle vient financer des chantiers, jeunes ou loisirs et des chantiers éducatifs en fonction des structures porteuses. Elle a pour objectif d'encourager le travail, la responsabilisation des jeunes des quartiers prioritaires âgés de 14 à 18 ans pour les encourager dans leurs projets et lutter contre les dynamiques de désœuvrement. On n'a qu'une seule subvention qui concerne un quartier du 9<sup>e</sup> arrondissement, elle est portée par le Centre social Plateau dans le quartier de la Duchère.

Ce sont des subventions intéressantes en matière de prévention et de sécurité complémentaires d'une action un peu plus répressive que l'on mène également.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**26 - 4498 - Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2022 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 560 648 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière – Direction de la Petite Enfance**

---

Rapporteur : Antoine JOBERT

Je vous présente une délibération récurrente visant à octroyer des financements pour les structures associatives qui gèrent des établissements Petite enfance, RAM ou crèches. On octroie la deuxième tranche de financement qui va permettre de compléter pour l'année entière pour nos structures du 9<sup>e</sup> arrondissement et plus largement à l'échelle de la ville. C'est une subvention d'ordre technique, je vous invite évidemment à la voter. C'est un moyen pour nous de saluer les équipes de la Petite enfance qui font un travail formidable, offrent un service indispensable à la qualité de vie des Lyonnaises et des Lyonnais et que l'on remercie pour leur investissement au quotidien avec nous sur le territoire.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**27 - 4486 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 41 400 euros – Direction du Développement Territorial**

---

Rapporteuse : Amaïa SAINZ-RUIZ

Je vous présente ce soir une délibération qui concerne l'attribution de subventions aux associations d'anciens combattants, nous allons parler ici de 2 associations en ce qui concerne notre arrondissement.

Pour rappel, ces associations sont garantes des liens d'amitié et de solidarité entre ceux et celles qui ont participé.e.s à la défense de la patrie ; elles ont également comme rôle de transmettre aux jeunes générations le devoir de mémoire, de la préserver et de la livrer sous forme de témoignage par de

multiples points de vues, ce qui est précieux et indispensable pour appréhender le présent dans toute sa complexité.

Pour permettre à ces associations de poursuivre leurs activités, je vous propose d'allouer les subventions suivantes :

- 800 euros à la Fédération Nationale des Rapatriés FNR, Délégation du Rhône (450, avenue de la Sauvegarde 69009 LYON) ;
- 600 euros à l'Union nationale des combattants Section Lyon Ouest (Centre social de la Sauvegarde 26 avenue Rosa Park 69009 LYON).

Ces sommes sont identiques aux subventions versées l'année dernière, elles serviront au fonctionnement général des associations ainsi qu'à l'organisation et à la participation aux différentes cérémonies patriotiques.

Pour information, ces subventions font partie d'une enveloppe de 41 400 euros répartie à 22 associations lyonnaises d'anciens combattants.

Si ces décisions recueillent votre agrément, je vous invite chers collègues à donner un avis favorable à cette délibération.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**28 - 4355 - Dispositif Trait d'Union : attribution de subventions à diverses associations sportives - Approbation de conventions d'application financière et d'une convention annuelle mixte – Direction des Sports**

---

Rapporteur : Adrien DRIOLI

Il s'agit ici d'un rapport que nous avons vu plusieurs fois concernant le dispositif Trait d'union, un dispositif qui a été quelque peu revu pour permettre aux associations de déposer leurs demandes de subventions sur une séance au lieu de deux sur l'année. Ce dispositif propose des axes de travail dans le cadre de la formulation des projets des associations sportives autour de différentes thématiques : les actions écoresponsables, les actions favorisant la pratique de tous les publics au niveau du sport, la lutte contre les discriminations, les violences sexistes et sexuelles, les actions autour du sport santé, la formation des bénévoles et des arbitres, les actions culturelles. C'est un dispositif qui pour la Ville de Lyon s'élève au total à 205 000 euros. Je ne vais pas revenir sur les éléments techniques de ce rapport puisqu'on l'a déjà vu plusieurs fois.

Je rappelle trois axes majeurs qui sont abordés par les dossiers qui ont été retenus : le sport à tout âge, le handicap et le sport et le sport-santé. Des éléments qui ont été repris et abordés hier lors d'une belle soirée des acteurs, des bénévoles, des dirigeants d'associations sportives et de l'éducation populaire lors de la soirée de la reprise. Ils ont été repris par le Maire de Lyon Grégory DOUCET et Julie NUBLAT-FAURE, son Adjointe au sport. Je souhaitais simplement reprendre les dossiers qui ont été retenus pour notre arrondissement.

Sept projets pour un montant total de 28 000 euros :

- le projet pour la pratique de la boxe pour les femmes isolées mis en place par l'Amical Laïc Voltaire ;
- un projet autour de la pratique sportive adaptée au public porteur de handicap porté par l'Amical Laïc Voltaire ;
- un projet porté par le BACLY sur le développement des officiels de terrain, des formations d'arbitres et de juges de lignes ;
- la Gauloise de Vaise pour la création d'une école d'haltérophilie ;
- le Lyon Olympique Echecs pour la création de cours d'échecs pour les personnes déficientes visuelles ;
- le Rink Hockey Club de Lyon pour le projet La Duchère à l'heure de l'Argentine ;
- et le Voltaire Lyon Basket pour des séances de basket pour les enfants de 3 à 5 ans avec leurs parents.

Il me semblait intéressant de vous les citer, pour saluer la formation de ces projets par les acteurs. Je vous propose d'adopter ce soutien financier, pour à la fois notre arrondissement et le total de 205 000 euros.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**29 - 4502 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de "Lyon Urban Trail by night" le samedi 5 novembre 2022 - Approbation d'une convention – Direction des Evénements et Animation**

---

Rapporteur : Adrien DRIOLI

C'est également une demande de subventions que l'on a déjà vu ici, je ne reviendrai pas sur le détail de ce rapport sur cette fin de conseil, il s'agit là de la huitième édition du *Lyon Urban Trail by night* organisé le samedi 5 novembre 2022. Il s'agit d'une déclinaison de la course que vous connaissez toutes et tous, le *Lyon Urban Trail* qui avait en 2021 rassemblé 5 000 coureurs avec pour cette huitième édition une attente de plus de 6 000 participantes et participants sur les différentes formules proposées.

Je les cite parce que c'est intéressant :

- le chrono 26 kilomètres ;
- le chrono 15 kilomètres ;
- le chrono 7 kilomètres ;
- et une open rando de 7 kilomètres qui est une formule sans chronomètre.

Les départs et arrivées se dérouleront sur le site du théâtre antique de Fourvière dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, entre 18h30 et 00h30. On l'a déjà rappelé ici sur un certain nombre de détails donnés dans les précédents votes, une huitième édition qui se donne pour objectifs d'attirer un nombre important de participants, d'organiser une compétition de qualité, avec des parcours attrayant, de faire découvrir ou redécouvrir des points de vue originaux de la Ville de Lyon, d'offrir la possibilité aux Lyonnais de participer à une épreuve sportive conviviale et originale de nuit avec également, on l'a déjà dit ici, des enjeux majeurs sur à la fois le sport et l'éco-responsabilité. On peut parler de la suppression de sacs plastiques, de gobelets plastiques à usage unique de ravitaillement, la suppression

de bulletins d'inscription en papier, la mise en place de ravitaillement, de poubelles avec signalétique de tri des déchets et d'autres actions. Cela marche, quand on est sur place, on voit bien que les habitudes peuvent changer et je trouve que c'est une chose intéressante. En discutant fréquemment avec des sportives et sportifs, voire des clubs participants, les évolutions se mettent en place et on voit bien que quand on veut on peut changer. C'est quelque chose que je souhaitais souligner.

C'est une demande de subventions à hauteur de 10 000 euros. Je vous propose de soutenir cette association pour cet événement à hauteur de 8 000 euros pour cette prochaine édition.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**30 - 4480 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 3 727 113 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires - Direction du Développement Territorial**

---

Rapporteuse : Marie ALCOVER

Cette délibération, comme tous les ans, vient apporter des compléments de subventions de fonctionnement aux 40 structures d'éducation populaire qui œuvrent sur l'ensemble de la ville de Lyon pour le développement social et socio-culturel des Lyonnaises et des Lyonnais.

Pour l'arrondissement du 9<sup>e</sup>, cela concerne huit structures que je me dispenserai de vous rappeler. Je suis sûre que vous les connaissez et si ce n'est pas le cas, vous pourrez toujours les retrouver dans le guide des associations.

Pour mémoire, nous avons délibéré en début d'année afin d'attribuer une première tranche de subventions à partir d'un prévisionnel d'actions à mettre en œuvre, cette seconde tranche vise à apporter le solde de la subvention ajusté au regard des actions réellement mises en place.

Pour l'arrondissement, cela représente un montant de presque 750 000 euros, soit une subvention annuelle de 3,63 millions d'euros. Je vous propose d'adopter lesdites subventions.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**31 - 4482 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 16 rue Tissot à Lyon 9e au profit de l'association "Bricolage D'Or" - Ensemble immobilier n° 09059 – Direction du Développement Territorial**

---

Rapporteuse : Marie ALCOVER

Il s'agit ici d'un renouvellement de la convention des locaux situés au 16 rue Tissot jusqu'au 30 juin 2023 au profit exclusif de l'association *Bricolage D'Or*. Cette nouvelle convention fait à deux précédentes conventions de renouvellements que nous avons votées en conseil d'arrondissement, elles-mêmes d'une durée d'un an. Celle que nous signons aujourd'hui sera la dernière.



En effet, les locaux dont dispose la ville doivent accueillir des activités au service des habitants et dans un souci de mutualisation des usages, une occupation du lieu en lien avec la parentalité ouvert sur les habitants du quartier et le besoins identifiés nous paraît beaucoup plus pertinente.

Rassurez-vous, nous rencontrons régulièrement les membres de l'association *Les Bricolages d'or* pour les mettre en contact avec les structures de l'arrondissement et ainsi leur permettre d'envisager la poursuite de leurs activités dans d'autres lieux.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

**Mme la Maire :** Nous en avons fini avec la liste des délibérations. L'ordre du jour est épuisé. Nous avons reçu deux questions de nos Conseils de Quartier et comme on l'avait promis, si le Conseil de Quartier est présent, il peut poser sa question directement plutôt que de la faire poser par l' élu référent. Je change l'ordre mais on va commencer par Monsieur ROUSSET, président du Conseil de Quartier Vaise-Industrie-Rochecardon et qui a une question à destination de Monsieur JOBERT.

---

### **32 - Question du Conseil de Quartier de Vaise-Industrie-Rochecardon au Conseil d'arrondissement sur le thème de la propreté de la voirie et des espaces publics.**

---

Rapporteur : Cédric ROUSSET

**Cédric ROUSSET :** Madame la Maire, Mesdames, Messieurs les élus, merci de m'accueillir ici. Je le vois comme une récompense à mon attitude très sage dans l'antichambre au début du conseil. Je voudrais saluer l'initiative qui consiste à nous permettre de nous exprimer, je trouve que c'est une plus-value. Quand c'est bien, je n'hésite pas à le dire, je vous remercie pour cela.

Comme vous devez vous en doutez, les questions qu'on pose sont le reflet des préoccupations dont les riverains nous font part. Ces derniers temps, on a eu beaucoup de remontées sur les questions de la propreté et plus précisément des problèmes de propreté.

*Sans être exhaustif, je vous présente quelques problèmes :*

- la présence de détritux de toutes natures sur la voirie, ce qui n'est pas nouveau ;*
- le non ramassage de feuilles avec cette année, une particularité, les feuilles grillées sont arrivées plus tôt que les années précédentes ;*
- et de manière plus inquiétante et plus conjoncturelle, la présence de rats (au Parc Montel, à l'Oiselière, au Belvédère, à la montée de l'Observance...).*

*Face à ces constats, notre question, ou plutôt nos questions, sont donc les suivantes :*

- Comment est assurée la propreté de la voirie et des espaces publics dans le 9<sup>e</sup> arrondissement ?*
- À ce titre, peut-on savoir si les moyens de fonctionnement (notamment matériels et humains) ont évolué depuis le début du mandat ?*

- Comment est traitée la question des mégots de cigarettes dont le caractère toxique n'échappe à personne ? Une réflexion est-elle en cours à ce sujet au titre d'une possible répression via des amendes ? Des campagnes de prévention ont été menées sous la précédente mandature sans forcément un grand succès. Il est vrai que ce n'est pas évident.

- Comment est traitée la question spécifique de la présence de rats, notamment à destination des bailleurs pour éviter les mauvais comportements (dépôt de sacs poubelles hors des bacs...) qui favorisent leur prolifération ? Je précise que nous sommes parfaitement conscients du fait que si les voiries sont sales, c'est aussi par manque de respect des citoyens que nous sommes tous et que les pouvoirs publics ne peuvent évidemment pas tout. Je vous remercie.

**Antoine JOBERT :** C'est une vraie bonne question le nettoyage et la propreté. C'est une vraie question de politique de proximité souvent formulée par les riverains, au même titre que d'autres questions comme la sécurité ou autres auxquelles on s'emploie à répondre. Avant de rentrer un peu plus dans le contenu, je voudrais juste rappeler que l'on a déjà eu des échanges avec le Conseil de Quartier Vaise-industrie-Rochecardon notamment lors de la commission Développement durable et je renouvelle la proposition que j'avais aussi faite sur les questions de sécurité qui était de vous proposer ma présence sur des sujets ad hoc et d'un technicien pouvant éclairer nos débats au-delà des réclamations légitimes des habitants.

Sur le fond de la réponse, je vais vous donner des éléments globaux même si je peux faire certaines précisions sur certains sujets. Je vais essayer de tendre à un portrait global. Premièrement : qui est responsable de la propreté sur notre territoire ? C'est la Métropole de Lyon qui a la pleine compétence sur la gestion de la propreté sur l'espace public du 9<sup>e</sup> arrondissement. Très concrètement, elle a en charge de nettoyer les rues du 9<sup>e</sup> arrondissement. Pour autant, la compétence propreté est quand même partagée puisque la Ville de Lyon a à assurer la propreté de ses espaces verts, des espaces publics dont elle est titulaire aujourd'hui. Par ailleurs, un certain nombre d'autres opérateurs concourent à la propreté de notre arrondissement, je pense aux espaces gérés dans les gares par Kéolys, aux bords de Saône gérés par Voies navigables de France, aux espaces gérés par les bailleurs et plus largement tous les espaces privés dont la charge est aux propriétaires du lieu d'assurer l'entretien. Cela veut dire que si la Métropole a la charge du gros, on a quand même un émiettement de la charge de la gestion de la propreté qui rend difficile une parfaite exécution de cette mission.

En mairie d'arrondissement, le rôle que l'on s'est attribué est d'accompagner la Métropole pour développer ses projets en matière de propreté, de collecte et plus largement de gestion des déchets et par ailleurs de mobiliser notre capacité symbolique pour aller rappeler à l'ordre et être les porte-paroles des exigences des habitants envers un certain nombre d'opérateurs qui pourraient s'avérer conjoncturellement défaillants. On le fait régulièrement, on utilise des moyens comme des courriers, des appels téléphoniques voire des réunions avec un certain nombre d'opérateurs.

Quand j'ai passé le côté global, d'un point de vue un peu plus technique, sur la gestion de la Métropole, c'est tout de même ce qui nous intéresse en premier. La Métropole a divisé le 9<sup>e</sup> arrondissement en deux : en gros, les quartiers Duchère, Industrie, Saint Rambert qui sont gérés sous le format d'une convention globale, c'est-à-dire que c'est la Métropole qui s'assure de tout le nettoyage : ils ont la majorité des espaces verts, un certain nombre d'espaces bailleurs dont ils ont la charge en matière de propreté. C'est un prestataire unique qui assure la propreté avec la diversité des métiers que cela implique.

Sur l'autre partie du 9<sup>e</sup> arrondissement qui va de Vaise et monte jusqu'à Champvert, on a un fonctionnement un peu plus morcelé qui est assuré en régie par un certains nombres d'agents publics de la Métropole et un certain nombre de prestations externalisées pour des choses un peu plus compliquées comme le nettoyage des escaliers par exemple.

Sur les constats, la question des mégots de cigarettes est une vraie question, extrêmement difficile à gérer, pour autant, je peux vous annoncer que la Métropole est en train de faire une étude. On travaille avec tous les acteurs de la gestion des déchets et notamment des mégots de cigarettes pour savoir comment on les récupère plus et comment on les valorise. On les récupère mais qu'est-ce qu'on en fait après. Les arrêts de bus notamment.

L'autre constat que l'on fait est que l'état d'insalubrité d'un territoire est lié à un certain nombre de comportements des habitants. La question des rats est éminemment liée à la question des comportements. Plus on a de déchets entassés sur la voie publique, plus on aura de potentiels que les rats se multiplient. Notre stratégie en matière de gestion des rats est plutôt de limiter la présence des déchets sur l'espace public. Aujourd'hui, on n'a pas prévu de lancer de campagne de dératisation à grande échelle parce que, de l'avis des techniciens, au-delà de poser des questions sur le bien-être animal, cela s'avère relativement inefficace si ce n'est pas traité à tous les niveaux, dans les canalisations, sur les espaces publics et partout avec des produits qui ne sont pas hyper satisfaits d'un point de vue de santé publique.

Toujours sur la question des incivilités, on est en train de fluidifier le travail entre les agents de la Métropole et de la police municipale pour favoriser le fait de dresser des verbalisations sur les comportements qui nous paraîtraient inacceptable et qui sont aujourd'hui déjà punis par la loi. Je prends quand même des pincettes sur la capacité réelle à ce que la verbalisation puisse permettre des effets à longs termes, il faudrait énormément de services municipaux pour verbaliser tous les gens. C'est quand même quelque chose qui est fait et la police municipale accompagne assez régulièrement les agents de propreté et de collecte des déchets pour aller échanger, notamment avec des structures types les restaurants et les commerçants pour améliorer les comportements.

**Mme la Maire :** Monsieur JOBERT, on finit rapidement s'il vous plaît.

**Antoine JOBERT :** Je vais essayer de faire rapidement mais au-delà des questions techniques et du constat, je vais vous parler de nos ambitions et des moyens qu'on a mis derrière. Une information incontestable qu'il est important de rappeler : à ce jour, la majorité écologiste de la Métropole a sanctuarisé les moyens dévolus à la propreté de l'espace public sur le 9<sup>e</sup> arrondissement. On a donc les mêmes moyens qu'à l'époque du mandat de David Kimelfeld qui étaient des moyens renforcés par rapport à l'époque de Gérard COLLOMB. Premier constat.

Deuxième constat : au-delà des moyens dévolus uniquement à la propreté, il y a une feuille de route assez ambitieuse sur la question de la gestion des déchets qui est une question plus globale que le problème de la simple propreté sur l'espace public, je vais en citer pêle-mêle un certain nombre : le Quartier Zéro Déchet qui est une initiative extrêmement innovante qu'on a la chance d'accueillir sur le 9<sup>e</sup> arrondissement et qui vise à sensibiliser et à accompagner les habitants dans le fait de réduire leurs déchets.

Je vais parler de ce qu'on va recevoir en 2023, 2024, je m'excuse, je n'ai plus la date en tête, des bacs à compost qui vont permettre aux habitants de travailler avec nous sur la valorisation de leurs bio-déchets. C'est une initiative qui porte une extrême satisfaction sur le 7<sup>e</sup> arrondissement et qui est regardé comme quelque chose de particulièrement innovant sur les autres territoires français.

Je vais parler aussi, mais cela on ne le voit pas pour autant du travail exceptionnel que font les agents de la propreté pour essayer de valoriser les déchets qu'ils ramassent sur l'espace public.

**Mme la Maire** : Encore un peu de patience, on est presque au bout du Conseil.

**Antoine JOBERT** : Ils ramassent un nombre important de déchets sur l'espace public dû à un certain nombre de comportements inciviques d'habitants...

**Mme la Maire** (*à l'attention du public présent dans la salle*) : Je vous demande un petit peu de calme.

**Antoine JOBERT** : Et le but n'est pas que ces déchets soient enfouis ou incinérés mais qu'ils soient remis dans les filières de revalorisation, c'est un travail exceptionnel. Finalement, on tend aujourd'hui à limiter l'enfouissement des déchets et je trouve cela intéressant.

Dernière chose et je sais qu'il y a des riverains qui ont envie de partager leur colère, la Métropole a mis en place sous le précédent mandat et nous on encourage à l'utilisation et c'est fortement bien utilisé par les services de la Métropole, une plateforme de signalement, dans une logique d'amélioration de la qualité de notre service et de relations aux usagers : la plateforme Toodego.

Tout cela pour dire que c'est un sujet que l'on ne prend pas à la légère, sur lequel on va sanctuariser des moyens et sur lequel on souhaite travailler à une amélioration de la situation, notamment des comportements des habitants qui est la base de tout.

#### Prises de parole :

**Alain GIORDANO** : Une intervention pour saluer le travail des Conseils de Quartiers et l'avancée qui consiste à leur donner la parole au sein du Conseil d'arrondissement, je trouve que c'est une bonne chose. Je me permets de le dire puisque j'avais critiqué le fait qu'ils n'y étaient pas, il est normal que j'acte cette avancée.

Revenons sur le sujet qui a très bien été expliqué notamment les problèmes de domanialité, je vais vous dire pourquoi je m'y suis intéressé parce que c'est le phénomène de la canette, c'est-à-dire elle est un moment sur les espaces verts, il y a du vent et elle passe du côté de la Métropole et cætera.

Il y avait ce petit jeu aller-retour du chat et de la souris, on a réussi, je dis « on » puisque vous avez continué cette bonne chose des conventions et de répartir les territoires. Il n'empêche qu'en règle générale, je passe sur la particularité que vous avez très bien décrite de la Duchère, les espaces verts, c'est la Ville de Lyon et le reste, c'est la Métropole. Le problème que j'avais et qu'on retrouve à Vaise-industrie, à l'époque ils n'y étaient pas, j'ai fait quelques interventions ici pour critiquer l'implantation du McDo. Je peux tout à fait continuer cette critique en disant ce que je pense de la mal bouffe et de sa présence. Le problème du McDo est que les gens viennent, il fait beau, les gens prennent de l'emporter, ils prennent de l'emballage et on le retrouve de partout avec le vent. Le problème de la canette que je décrivais, on l'a avec les emballages du McDo. Quand on dit comportement incivique des habitants, je vous rejoins mais il y a aussi comportement incivique du McDo et je me plais à le dire. C'est structurel puisque ce sont leurs emballages qui font cela. Il y a également d'autres personnes qu'il faudrait voir et concerner par cette problématique.

Sur les espaces verts avec les mégots, je vais en reparler de nouveau ; Dans ma dernière année de mandat, j'avais été très sensibilisé et j'avais réussi à avoir quelques budgets, c'est toujours très difficile d'en avoir à la Mairie centrale, les quelques adjoints présents ici peuvent en témoigner. Ce qui n'a pas été dit ou je ne l'ai pas entendu, c'est qu'une cigarette pollue 500 litres d'eau, c'est énorme. Mettez bout à bout les milliers de cigarettes qui sont jetées et nous avons beaucoup d'espaces verts en

proximité avec l'eau, vous voyez ce que ça peut donner. Il y a même des gens qui disent « ça ne fait rien, on les laisse dans la nature et ça se dégrade ». Pas du tout, un mégot met douze ans pour se dégrader et pendant celles-ci, il pollue le sol. J'avais pris contact avec une association qui s'appelait Éco-mégots, il y a trois ans la seule en France. Elle récupère les mégots, les valorise, c'est-à-dire qu'on va retrouver dans ce qu'on a sur la table ou ce avec quoi vous suivez le conseil d'arrondissement, des tables ou des chaises. Cette valorisation a lieu grâce aux mégots qu'ils vont récupérer. J'avais testé sur l'espace vert avec le plus de mégots, c'était le parc de Gerland, j'ai vu la dernière fois en passant qu'ils y sont toujours et après quelques questions posées, cela fonctionne toujours. Il faudrait, puisque la solution existe, se servir de cette expérience et essayer de la mettre en place ailleurs. Je vous assure que ça fonctionne. L'association avait à l'époque son expérience un peu sur Bordeaux et Lyon était précurseur sur la région. Je pense que c'est intéressant, si vous avez besoin de moi pour faire l'intermédiaire il n'y a aucun souci mais je sais que vous n'aurez aucun problème pour relancer cette opération ou la poursuivre.

Voilà les deux réflexions que je voulais avoir. Une réflexion plus générale sur d'autres partenaires que les habitants en l'occurrence le McDo, j'en remets une couche mais il est fautif, je suis passé aux jardins des Trembles et des Saules et j'ai vu que leurs emballages étaient bien présents et sur la cigarette et le mégot, je me permets de donner ce petit axe.

**Mme la Maire :** Monsieur ROUSSET, c'est bon pour vous. J'en profite pour faire la promotion de *Faites la propreté*, on en déjà parlé en introduction, qui a lieu ce samedi. Tous les Conseils de quartier dans les 4 différents quartiers du 9<sup>e</sup> arrondissement partent équipés de pinces, ils en sont à l'initiative mais tous les habitants sont les bienvenus avec pinces et gants pour aller ramasser des déchets dans un périmètre donné. Effectivement, les mégots sont un vrai fléau, on a vu des collectes de mégots aux arrêts de bus, on avance aussi sur ce sujet. Je pense plutôt qu'il faut qu'on fasse un gros lobbying auprès des fabricants de cigarettes pour qu'ils nous trouvent peut-être des mégots biodégradables.

---

### **33 - Question du Conseil de Quartier de Saint Rambert au Conseil d'arrondissement sur le thème de la disparition de l'œuvre Le Sablier relatif du plateau de Saint Rambert l'Île-Barbe.**

---

Rapporteur : Emmanuel GIRAUD

Vous avez raison de le dire Monsieur GIORDANO, cette soirée est inédite et Monsieur ROUSSET sera à jamais le premier Président d'un Conseil de Quartier à poser sa question en live lors d'un Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement. C'est un vrai signe de démocratie participative que d'inviter et faire participer activement les Conseils de Quartier. Je vous remercie cher public. On va jouer à un petit jeu de pistes avec Lisa MAMBRÉ puisque Marie-Dominique ROLLING, Présidente du Conseil de Quartier nous pose la question suivante : en 2009, un sablier géant a été conçu par un jeune artiste-plasticien Monsieur LACHAVANNE, en résidence à l'Attrape-couleurs qui à l'époque était dans la mairie annexe de Saint Rambert pendant 4 mois. Il a voulu reprendre l'idée d'une mesure soumise aux aléas du temps. Cette œuvre a entièrement été réalisée dans ce cher quartier de saint Rambert en concertation avec le Conseil de Quartier de l'époque et les enfants de l'école. Lors d'un dossier APIC, le Conseil de Quartier avait demandé de faire revenir cet objet d'art contemporain pour les 50 ans du rattachement du village de Saint Rambert qui comme chacun sait a été rattaché à la Ville de Lyon en 1962.

L'œuvre a été achetée par la Ville de Lyon et a été installée et inaugurée en septembre 2009 mais beaucoup d'habitants se demandent où est passé notre Sablier relatif géant, disparu du Plateau et plus précisément de la Place rouge vers la mi-juin 2022.

Lisa, pouvez-vous nous éclairer sur cette disparition ?

**Lisa MAMBRÉ :** En effet, je vous remercie le Conseil de Quartier pour cette question et Emmanuel GIRAUD pour l'avoir retranscrite à merveille. Cette question m'a intéressé puisque je n'avais jamais vu le sablier en question. Il a été enlevé en 2022 donc très récemment. On s'est un peu renseigné en mairie.

Cette œuvre monumentale conçue en 2009 par David LACHAVANNE, pour une exposition temporaire sur ce parterre rencontra un vif succès auprès des habitants. Aussi, en 2013, il a été décidé de l'exposer de nouveau au même endroit. Il se trouve que le sablier était dans un état préoccupant.

La chute d'un des piliers a précipité une intervention car le bois était dans un état très dégradé au niveau du tenon d'assemblage. Cet état entraîne un risque réel de basculement et de chute de l'œuvre. La Ville de Lyon a souhaité la dépose de l'œuvre. Il y a eu plusieurs traitements de conservation réalisés. Ceux-ci ont démontré qu'en l'état le sablier ne peut pas être remonté à son emplacement initial, ni ailleurs. Le remplacement de certaines parties en 13 ans d'exposition ainsi que les dégradations irréversibles constatées sur la structure indiquent que cette œuvre n'est pas correctement conçue pour être exposée en extérieur sur le long terme. Ce sont des choses qui arrivent, malheureusement ou bien heureusement.

Immatrielle ou non, la transmission et conservation d'une œuvre est un réel sujet tant bien pour l'artiste, que pour l'institution qui l'accueille et évidemment son public. Un travail n'est pas nécessairement pensé comme éphémère mais comme chaque chose dans ce monde, le temps passe, les matières se dégradent et se décomposent. Il est parfois bon de voir partir une œuvre, nous en garderons la mémoire et en assurons l'archivage à la Ville de Lyon.

#### Prises de parole :

**Alain GIORDANO :** En 2013, je l'avais inauguré mais je donnerai tout le travail sur sa mise en place au Conseil de Quartier qui avait eu cette idée-là, et Abel GAGO, à l'époque pour ceux qui le connaissent et je pense qu'ils sont nombreux, avait travaillé pour que ce sablier soit mis en place. Je vous rejoins totalement, une œuvre quand elle est fragile, a sa durée, je vous fais confiance, si vous me dites qu'on ne peut pas le remettre en état. C'est ce qui est bête, je crois que de mémoire on pouvait le remettre en état mais du coup on dénaturait l'œuvre. C'est-à-dire qu'en le solidifiant, ce n'était plus du tout un sablier temporel. Pour faire vite, il y a une espèce d'éolienne qui fait que lorsqu'il y a du vent le sable bouge. C'est cela qui fait que l'œuvre du temps ne dure pas. Je conseillerai et inciterai à voir d'autres idées pour mettre au cœur des quartiers un peu de culture. D'autres œuvres d'art et suivre cet exemple-là, cela me semblait intéressant.

**Mme la Maire :** Merci pour ces compléments, on a un dossier un peu technique qu'on passera à Madame ROLLING et on peut aussi vous l'envoyer sans problème Monsieur GIORDANO si vous êtes intéressé. Nous arrivons au terme de ce Conseil d'arrondissement, je remercie toutes et tous pour votre patience, nous nous retrouverons le mois prochain pour le Conseil d'arrondissement.

*(Intervention d'une personne du public présent dans la salle – bande sonore inexploitable)*

On va venir vous voir sans problèmes. On ne se sauve pas, on arrive. À très vite pour la prochaine édition.